



CANACCORD CAPITAL INC.

NOTICE ANNUELLE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2008

Le 30 juin 2008

Table des matières

Structure de l'entreprise	4
<i>Nom, adresse et constitution</i>	4
<i>Relations intersociétés</i>	4
Développement général de l'entreprise	5
<i>Introduction</i>	5
<i>Historique des trois derniers exercices</i>	6
Description des activités	10
<i>Vue d'ensemble</i>	10
<i>Canaccord Adams</i>	11
<i>Services aux particuliers</i>	15
<i>Non sectoriel et autres</i>	18
<i>Régimes de rémunération</i>	20
<i>Gestion des risques</i>	21
<i>Facteurs de risque</i>	26
Dividendes	36
Description de la structure du capital	36
<i>Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions de la Société</i>	37
Marché des titres	38
<i>Cours et volume de négociations</i>	39
Titres bloqués	39
Administrateurs et dirigeants	40
<i>Nom, fonction et actionnariat</i>	40
<i>Conflits d'intérêts</i>	41
Litiges	42
Intérêt des membres de la direction et autres dans les opérations importantes	42
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	43
Contrats importants	43
<i>Programme de secours lié au papier commercial adossé à des actifs</i>	43
Experts	43
Honoraires pour les services des vérificateurs externes	43
Comités	43
<i>Comité de vérification</i>	43
<i>Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération</i>	45
Renseignements supplémentaires	46
<i>Annexe A – Charte du comité de vérification</i>	46

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs :

Le présent document contient certains énoncés prospectifs. Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou au rendement futur, et ils reflètent les attentes ou croyances de la direction à l'égard d'événements futurs, y compris la conjoncture commerciale et économique ainsi que la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement, les perspectives commerciales et les possibilités d'affaires de Canaccord. Ces énoncés prospectifs reflètent les croyances actuelles de la direction et reposent sur des renseignements dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, l'utilisation de termes tels que «peut», «sera», «devrait», «prévoir», «projeter», «anticiper», «croire», «estimer», «prédire», «éventuel», «continuer», «cible», «avoir l'intention», «entendre» ou l'utilisation négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. Par nature, les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et risques généraux et particuliers inhérents, et plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les faits ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Lorsqu'ils évaluent ces énoncés, les lecteurs devraient expressément tenir compte de divers facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans s'y restreindre, les conditions du marché et la conjoncture économique générale, la nature du secteur des services financiers et les risques et incertitudes précisés, le cas échéant, dans les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord et dans la présente notice annuelle déposés à l'adresse sedar.com. Les énoncés prospectifs sont donnés à la date du présent document, et Canaccord ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser pour refléter de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

Notes

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, la «Société» s'entend de Canaccord Capital Inc., «Canaccord» et le «groupe Canaccord» s'entendent de la Société ainsi que de ses filiales directes et indirectes.

L'exercice de la Société prend fin le 31 mars. Sauf indication contraire, le terme «exercice» utilisé à l'égard d'une année s'entend de la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'année.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant aux présentes sont au 31 mars 2008 et exprimés en dollars canadiens.

Structure de l'entreprise :

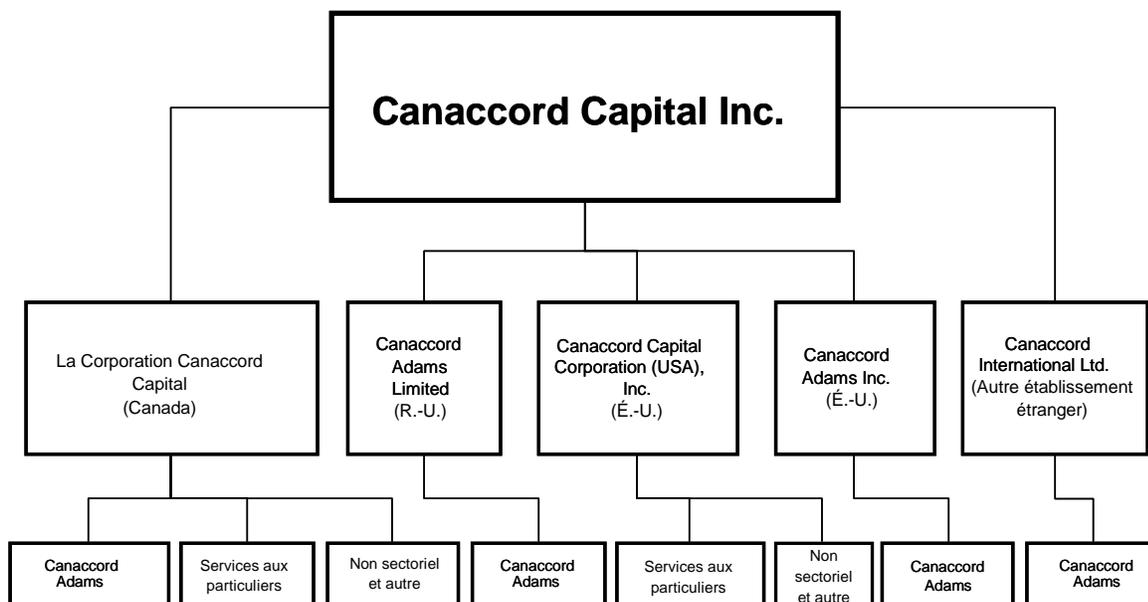
Nom, adresse et constitution

Canaccord Capital Inc. a été constituée sous la dénomination Canaccord Holdings Ltd. le 14 février 1997 lorsqu'elle a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (*Registrar of Companies*) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); elle est maintenue sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). En vertu de résolutions adoptées par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle de la Société le 21 juin 2004 et du dépôt ultérieur d'un avis de modification de ses statuts ainsi qu'en vertu d'un arrangement approuvé par ordonnance de la cour suprême de la Colombie-Britannique le 22 juin 2004, la Société a changé sa dénomination pour Canaccord Capital Inc. et a modifié son capital en convertissant en actions ordinaires toutes les catégories d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débiteures alors en circulation. L'arrangement est entré en vigueur le 30 juin 2004. Le 1^{er} avril 2007, la Société a fusionné, dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée, avec sa filiale en propriété exclusive 0719880 B.C. Ltd.

Le siège social de la Société est sis au 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Relations intersociétés

Structure de Canaccord Capital Inc.



La Société est propriétaire, directement ou indirectement, de toutes les actions en circulation des principales filiales suivantes :

<u>Dénomination de la filiale</u> ¹	<u>Territoire de constitution</u>	<u>Activité principale</u>
La Corporation Canaccord Capital	Colombie-Britannique	Courtier en valeurs mobilières du Canada
Canaccord Adams Limited	Angleterre et Pays de Galles	Courtier en valeurs mobilières du Royaume-Uni
Canaccord Adams Inc. ²	Delaware	Courtier des États-Unis
Canaccord Capital Corporation (USA), Inc. ³	Minnesota	Courtier des États-Unis
Canaccord International Ltd.	Barbade	Banque et courtier en valeurs mobilières hors du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni

¹) Quatre filiales actives plus petites s'ajoutent aux principales filiales susmentionnées : Canaccord Eneermarket Ltd., Canaccord Financial Services Ltd., Stockwave Equities Ltd. et CLD Financial Opportunities Limited.

²) Canaccord Adams Inc. est une filiale active de Canaccord Capital Inc. dont les titres de participation et les actions avec droit de vote sont détenus par deux sociétés de portefeuille : Canaccord Adams Financial Group Inc. et Canaccord Adams (Delaware) Inc., toutes deux constituées au Delaware.

³) Canaccord Capital Corporation (USA), Inc. est une filiale active de Canaccord Capital Inc. dont les titres de participation et les actions avec droit de vote sont détenus par Canaccord Adams Financial Group, Inc.

Développement général de l'entreprise :

Introduction

Canaccord, par l'entremise de ses diverses sociétés devancières, exerce ses activités depuis 1950. En 1992, Canaccord a adopté une stratégie de croissance bien ciblée et est maintenant l'un des chefs de file des courtiers en valeurs indépendants du Canada. Pour y arriver, Canaccord a fait des investissements considérables dans son infrastructure, et elle s'est appliquée à tisser des liens solides avec sa clientèle.

Les investissements considérables réalisés par Canaccord dans son infrastructure au cours de la dernière décennie lui ont permis de mettre sur pied et de soutenir :

- un groupe des marchés des capitaux intégré et international qui répond aux besoins financiers d'un vaste éventail d'entreprises clientes et qui offre des services de vente et de négociation aux clients institutionnels, ainsi que de la recherche exhaustive et opportune sur un ensemble de plus de 500 sociétés réparties dans huit secteurs d'activité (mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, produits de consommation, immobilier, croissance industrielle et développement durable);
- un réseau élargi de 23 bureaux et de 354 équipes de conseillers en placement au 31 mars 2008 pour fournir des produits et services de qualité aux particuliers.

L'une des principales forces de Canaccord est son indépendance. Notre objectif à long terme est de maintenir le pourcentage élevé de participation de nos employés dans la Société. Canaccord est indépendante, dotée d'une culture entrepreneuriale et libre des contraintes institutionnelles et des conflits pouvant prévaloir au sein d'institutions financières plus grandes. Cette indépendance permet aussi à Canaccord d'offrir une vaste gamme de produits locaux et internationaux à ses clients et d'agir rapidement lorsque des occasions se présentent ou que des solutions doivent être trouvées sans délai.

La Société a affecté des ressources considérables pour établir sa présence dans le monde par l'intermédiaire de ses bureaux de Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston et la Barbade. Les bureaux du Royaume-Uni et des États-Unis visent à assurer un service aux entreprises et aux institutions clientes de

Canaccord au sein de la collectivité des marchés des capitaux internationaux. Grâce à son expertise des marchés des capitaux conjuguée à sa force sur les marchés des capitaux canadiens et à sa distribution au Royaume-Uni et aux États-Unis, Canaccord jouit d'une position avantageuse pour offrir à ses clients une vaste gamme de services et de solutions de financement à l'échelle internationale.

En plus de sa croissance et de son expansion, Canaccord maintient une équipe mondiale intégrée et une culture d'entreprise cruciale pour attirer et garder des professionnels chevronnés. Canaccord a su établir et favoriser une culture entrepreneuriale chez ses équipes de conseillers en placement, ses employés des marchés des capitaux et son effectif professionnel. Ces professionnels aguerris ont une solide formation et souhaitent servir leurs clients dans un milieu exempt de la culture d'entreprise hautement structurée que l'on retrouve souvent chez les courtiers d'envergure, tout en mettant l'accent sur les produits maison.

Historique des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord s'est principalement concentrée sur l'expansion de ses deux principales divisions, Canaccord Adams (auparavant Marchés des capitaux mondiaux) et Services aux particuliers, et de l'infrastructure d'exploitation au soutien de leurs activités, y compris le développement de systèmes d'information et de technologies exclusifs d'avant-garde.

La stratégie de Canaccord a consisté à continuer de miser sur les assises qu'elle a établies et à mettre l'accent sur ses ressources complémentaires qui comprennent :

- la vigueur des marchés des capitaux en Amérique du Nord et en Europe;
- des relations étroites avec sa clientèle privée, d'entreprise et institutionnelle;
- des activités de négociation internationales bien implantées;
- une vaste expérience dans le domaine du capital de risque;
- une couverture de recherche ciblée, rapide et exhaustive.

À titre de société de services de financement d'entreprises qui tire ses produits principalement des commissions sur les ventes, de la rémunération de prise ferme et des honoraires consultatifs ainsi que de la négociation à titre de contrepartiste, les activités de Canaccord sont, de manière générale, grandement touchées par les conditions sur les marchés financiers et la conjoncture économique, surtout en Amérique du Nord et en Europe. Les initiatives de prospection internationales à long terme de Canaccord et le développement de son infrastructure ont jeté les bases de la diversification des produits et de la croissance des produits de l'exercice 2006 à l'exercice 2007.

Entre l'exercice 2005 et l'exercice 2007, les produits d'exploitation de Canaccord ont progressé en raison de l'intensification des activités des marchés des capitaux et de l'ampleur donnée à la couverture des marchés des capitaux afin de répondre aux cycles du marché. Entre l'exercice 2007 et l'exercice 2008, toutefois, les produits de la Société ont diminué de 3,4 % en raison de la conjoncture défavorable des marchés en Amérique du Nord et en Europe au cours de l'exercice 2007. La Société a également relevé le pourcentage des produits récurrents en accroissant le nombre des produits gérés de rechange de ses représentants des Services aux particuliers.

Des prix des marchandises records ont créé un environnement d'affaires favorable aux activités sur les marchés des capitaux, et ce, même si les produits ont décliné au cours de l'exercice 2008 en regard du niveau sans précédent de l'exercice 2007. Les produits tirés de Canaccord Adams sont passés de 333,7 millions \$ pour l'exercice 2006 à 449,7 millions \$ pour l'exercice 2007, une progression de 34,8 % principalement attribuable à la conjoncture économique favorable et à la forte demande mondiale pour les produits de base. Les produits de Canaccord Adams au cours de la même période ont bondi grâce aux activités de financement accrues de sociétés émettrices et à la plus grande capacité de Canaccord Adams de participer à des opérations plus importantes au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les produits de Canaccord Adams sont passés de 449,7 millions de dollars pour l'exercice 2007 à 431,6 millions de dollars pour l'exercice 2008 en raison des conditions économiques difficiles au cours du dernier trimestre de l'exercice 2008.

Dans le cadre de sa stratégie visant à tirer parti de sa plateforme de distribution solide et bien établie sur les marchés des capitaux, Canaccord a fait l'acquisition d'Enermarket Solutions Ltd. le 11 novembre 2005, société de conseils en désinvestissements et acquisitions de biens dans le secteur de l'énergie, dont le siège social est situé à Calgary, en

Alberta. L'entreprise exerce désormais ses activités sous l'appellation Canaccord Enermarket Ltd. en tant que composante de nos activités sur les marchés des capitaux. Canaccord Enermarket Ltd. offre un large éventail de services de marketing et d'évaluation technique aux acheteurs et aux vendeurs de biens pétroliers et gaziers. Les domaines de compétence de la division englobent de nombreux types d'opérations portant sur les actifs, notamment les ventes de sociétés, les ventes de biens productifs et la création de coentreprises.

Le 3 janvier 2006, Canaccord a réalisé l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc., laquelle était une entreprise privée de courtage de valeurs pour investisseurs institutionnels, dont le siège social est à Boston, au Massachusetts. Par suite de cette acquisition, nous avons lancé Canaccord Adams, nouvelle marque pour les activités des Marchés des capitaux mondiaux de Canaccord. Cette nouvelle relation entre les activités au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis a amélioré les capacités de recherche, de financement de sociétés, de vente et de négociation de Canaccord à l'échelle internationale. Pour l'exercice 2008, les produits d'exploitation aux États-Unis, incluant les Services aux particuliers et autres, ont atteint 94,4 millions \$, ce qui représente une hausse de 13,1 millions \$ ou 16,2 % comparativement à 81,3 millions \$ pour l'exercice 2007.

Comme il a été mentionné, le groupe Marchés des capitaux mondiaux de Canaccord a été redésigné Canaccord Adams à l'échelle internationale dans le cadre de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc. Par conséquent, Canaccord Capital (Europe) Limited (exerçant principalement ses activités sur les marchés des capitaux du Royaume-Uni et de l'Europe) a été renommée Canaccord Adams Limited, et la filiale active de la société acquise Adams Harkness Financial Group, Inc. (exerçant ses activités sur les marchés des capitaux des États-Unis) a été renommée Canaccord Adams Inc. De plus, la division de La Corporation Canaccord Capital qui exerce ses activités sur les marchés des capitaux du Canada a été nommée Canaccord Adams, division de La Corporation Canaccord Capital. À partir de dix bureaux à l'échelle mondiale, Canaccord Adams offre des services de recherche et de distribution dans les secteurs suivants : Mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, produits de consommation, immobilier, croissance industrielle et développement durable.

Les produits des Services aux particuliers ont progressé entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007, puis ont décliné au cours de l'exercice 2008. Au cours de cet exercice, les produits ont chuté de 8,6 %, passant de 272,6 millions \$ pour l'exercice 2007 à 249,1 millions \$ pour l'exercice 2008 en raison des conditions économiques difficiles au cours du dernier trimestre de l'exercice 2008. Les produits des Services aux particuliers avaient grimpé de 10,6 % entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007, passant de 225,2 millions \$ à 272,6 millions \$.

À compter du quatrième trimestre de 2008, nous avons changé notre façon de présenter le nombre de conseillers en placement afin de refléter de manière plus exacte la composition de notre groupe de conseillers en placement de Services aux particuliers. Nous désignons maintenant nos conseillers en placement comme des équipes afin de refléter le mode de fonctionnement de l'entreprise. Les équipes de conseillers comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes de clients. En outre, nous excluons du nombre de nos équipes de conseillers celles dirigées par ou comprenant un conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans. Ces équipes (désignées comme des équipes de débutants) ont été retirées du nombre présenté afin de refléter le fait qu'il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne. En outre, le taux de roulement est généralement élevé parmi les débutants au cours des trois années suivant l'obtention du permis. Le nombre d'équipes de conseillers a glissé de 365 à 354 entre les exercices 2006 et 2008.

Les produits de Canaccord pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2008 s'établissaient comme suit :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2008	2007	2006
Commissions	296 047 \$	303 672 \$	239 461 \$
Financement de sociétés	336 874	350 273	266 206
Activités à titre de contrepartiste	7 443	31 638	27 388
Intérêts	63 168	57 908	36 914
Autres	28 007	13 423	13 446
Total	731 539 \$	756 914 \$	583 415 \$

Le tableau suivant présente la répartition des produits de Canaccord par secteur d'activité pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2008 :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2008	2007	2006
Canaccord Adams	431 642 \$	449 717 \$	333 666 \$
Services aux particuliers	249 127	272 619	225 194
Non sectoriel et autres	50 770	34 578	24 555
Total	731 539 \$	756 914 \$	583 415 \$

Événement postérieur au 31 mars 2008

Le 2 mai 2008, la Société a conclu une convention de prise ferme visant 5 855 000 actions ordinaires à 10,25 \$ l'action pour un produit brut de 60 millions \$. Le produit net du placement servira au développement commercial et aux fins générales de l'entreprise.

Le 22 mai 2008, les preneurs fermes ont exercé une option pour attribution excédentaire relative au financement en vue de l'achat d'un nombre additionnel de 878 250 actions ordinaires, pour un produit brut de 9,0 millions \$. Après ce placement en actions, la Société compte 54 568 301 actions ordinaires émises et en circulation.

Admission à l'Alternate Investment Market (AIM)

En juin 2005, Canaccord était admise à l'AIM, branche de la Bourse de Londres (LSE). Les actions de la Société sont désormais négociées à la Bourse de Toronto, au Canada, et à l'AIM, au Royaume-Uni. La direction croit que la Société et ses actionnaires jouiront ainsi d'une visibilité et d'une liquidité accrues ainsi que d'un groupe élargi d'éléments comparables des marchés.

Au cours des trois derniers exercices, Canaccord a continué à accentuer sa présence européenne à partir de ses activités établies à Londres, au Royaume-Uni. Canaccord est l'un des grands conseillers sélectionnés («Nomad») pour les nouvelles admissions à l'AIM. Les produits tirés des activités au Royaume-Uni et Autre établissement étranger ont grimpé de 15,8 % entre les exercices 2006 et 2007, passant de 125,9 millions \$ à 145,7 millions \$, puis ont décliné de 12,0 %, pour s'établir à 128,3 millions \$ pour l'exercice 2008. Au 31 mars 2008, Canaccord agissait à titre de Nomad pour le compte de 52 sociétés faisant partie de la Bourse de Londres et de l'AIM.

Exploitation par secteur géographique

Les produits d'exploitation de Canaccord par secteur géographique pour la période de trois ans sont les suivants :

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2008	2007	2006
Canada	508 880 \$	529 906 \$	437 479 \$
Royaume-Uni	118 332	129 852	125 900
États-Unis ¹	94 390	81 259	20 036
Autre établissement étranger ²	9 937	15 897	-
Total	731 539 \$	756 914 \$	583 415 \$

¹ Depuis le 3 janvier 2006, à la suite de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc., le secteur géographique des États-Unis comprend les activités de Canaccord Adams Inc. et de Canaccord Capital Corporation (USA), Inc., qui englobe aussi les activités des secteurs Services aux particuliers et Non sectoriel autres aux États-Unis.

² Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés comme Autre établissement étranger, ce qui inclut les activités de Canaccord International Ltd.

Les produits provenant du Royaume-Uni et Autre établissement étranger sont entièrement générés par les activités de Canaccord Adams, tandis que les produits au Canada et aux États-Unis sont tirés des secteurs Canaccord Adams, Services aux particuliers, et Non sectoriel et autres. Aux États-Unis, les produits sont principalement tirés de Canaccord Adams, et environ 3,8 % sont attribuables aux activités des secteurs Services aux particuliers et Non sectoriel et autres aux États-Unis.

Canaccord a mis en œuvre les initiatives suivantes au cours de l'exercice 2008 :

- le déploiement des activités américaines aux fins de l'expansion de notre plateforme mondiale;
- une présence accrue et approfondie dans les principaux secteurs d'activité : mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, produits de consommation, immobilier, croissance industrielle et développement durable;
- le maintien des financements de sociétés pour notre part de marché dans AIM;
- le recrutement sélectif de conseillers en placement compétents;
- le lancement de notre programme de comptes gérés par les conseillers;
- l'élaboration de notre *Programme Alliance*;
- la mise en œuvre de notre régime d'intéressement à long terme pour mieux équilibrer la participation des employés et des actionnaires.

Papier commercial adossé à des actifs de tiers

Placement dans des titres de papier commercial adossé à des actifs («PCAA»)

Les dernières opérations visant les PCAA sur un marché actif au Canada ont eu lieu le 13 août 2007 et, à l'heure actuelle, il n'existe pas de valeur boursière disponible pour ces PCAA. Le 6 septembre 2007, la Société a annoncé son soutien au comité pancanadien des investisseurs dans les PCAA, lequel a été constitué afin de rechercher des options de restructuration équitables pour les entités de PCAA. Ce comité regroupe des détenteurs importants de PCAA, dont la Société. Le 17 mars 2008, le comité a déposé auprès de la Cour supérieure de l'Ontario (la «cour») une procédure visant un plan de transaction et d'arrangement (le «plan de restructuration») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada). La cour a rendu une ordonnance qui maintient le moratoire dont fait l'objet le marché des PCAA, moratoire qui était en vigueur depuis août 2007, et elle a fixé au 25 avril 2008 la date d'assemblée des porteurs de billets PCAA pour l'approbation du plan de restructuration. À l'assemblée des porteurs de billets PCAA le 25 avril 2008, la majorité requise de porteurs de billets a approuvé le plan de restructuration.

Le 5 juin 2008, le plan a été approuvé par la Cour supérieure de l'Ontario et une ordonnance a été émise. Ces décisions pourraient faire l'objet d'un appel. L'ordonnance offre à la Société l'immunité à l'égard des poursuites liées aux PCAA, sauf les réclamations fondées sur la fraude (au sens où l'entend l'ordonnance) formulées selon les procédures décrites dans l'ordonnance. Le plan ne permet pas aux clients de la Société qui ont reçu un paiement conformément au programme de secours de Canaccord d'intenter une poursuite pour fraude contre la Société.

Au 31 mars 2008, la Société détenait pour son propre compte des PCAA d'une valeur nominale de 42,7 millions \$ et d'une juste valeur estimative de 29,9 millions \$. Une grande incertitude entoure l'estimation du montant et de l'échéance des flux de trésorerie des PCAA. La Société estime la juste valeur de ses PCAA en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon les meilleures données disponibles. Étant donné que la juste valeur des PCAA est fondée sur l'évaluation par la Société des conditions actuelles, les montants présentés peuvent varier considérablement dans les périodes subséquentes.

Les PCAA étaient classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément à la première adoption du chapitre 3855 du *Manuel* de l'ICCA. Des ajustements de 12,8 millions \$ ont été comptabilisés pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 pour refléter le manque de liquidités sur le marché des PCAA. En raison de la restructuration proposée, la Société a aussi conclu que l'issue la plus probable est que la valeur comptabilisée des titres de PCAA ne sera pas réalisée d'ici un an et, par conséquent, elle les a reclassés comme placements à long terme plutôt que comme titres détenus.

PCAA de clients et programme de secours de Canaccord et restructuration

En plus de détenir des PCAA pour son propre compte, la filiale en propriété exclusive de la Société, La Corporation Canaccord Capital, compte quelque 1 480 clients détenant une valeur à l'échéance d'environ 270 millions \$ de PCAA touchés. Parmi ces clients, environ 1 430 détiennent pour 1,0 million \$ ou moins de PCAA touchés représentant, globalement, une valeur à l'échéance d'environ 138 millions \$ de PCAA touchés. Les autres clients détiennent une valeur à l'échéance d'environ 132 millions \$ de PCAA touchés.

Le 9 avril 2008, la Société a annoncé un programme (le «programme de secours de Canaccord») aux termes duquel La Corporation Canaccord Capital rachètera, à la valeur à l'échéance, les PCAA de clients détenant 1,0 million \$ ou moins de ces PCAA. Le programme de secours de Canaccord jumelle une offre provenant de tierces parties et un complément monétaire financé par Canaccord afin de proposer un rachat à la valeur à l'échéance. Le programme de secours de

Canaccord a été modifié afin d'inclure les personnes et les clients qui détiennent plus de 1,0 million \$ mais moins de 1,31 million \$ de ces PCAA et qui acceptent de vendre leurs avoirs pour 1,0 million \$.

Le programme de secours de Canaccord est conditionnel à la mise en œuvre réussie du plan de restructuration. À cet égard, Canaccord a constaté une charge ponctuelle de 58,2 millions \$ avant impôts et taxes (39,6 millions \$ après impôts et taxes), ou de 0,82 \$ l'action au quatrième trimestre de 2008.

Description des activités :

Vue d'ensemble

Canaccord exerce d'importantes activités dans les deux principaux segments du secteur des services financiers : les marchés des capitaux et les services aux particuliers. Ces activités sont appuyées par une infrastructure composée des équipes de technologie de l'information, de conformité, de gestion des risques, des questions juridiques et des finances.

<p align="center">Canaccord Adams Environ 541 employés</p>	<p align="center">Services aux particuliers Environ 762 employés</p>
<p align="center"><i>Recherche</i> <i>Ventes et opérations institutionnelles</i> <i>Financement de sociétés</i> <i>Services conseils et fusions et acquisitions</i> <i>Capital de risque</i> <i>Opérations internationales et à titre de contrepartiste</i> <i>Opérations sur titres à revenu fixe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureaux à Toronto, à Londres, à Boston, à Vancouver, à New York, à Calgary, à Montréal, à San Francisco, à Houston et à la Barbade • Produits de 431,6 millions \$ pour l'exercice 2008 • Canaccord Adams a effectué en tant que chef de file 175 opérations de plus de 1,5 million \$ à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de plus de 6,1 milliards \$. Au cours de l'exercice 2008, l'équipe a participé à l'échelle mondiale à un total de 395 opérations de plus de 1,5 million \$, mobilisant un produit de plus de 24,8 milliards \$, ce qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> ○ Canada – 328 opérations de financement d'une valeur totale de 19,4 milliards \$; ○ Royaume-Uni – 29 opérations de financement d'une valeur totale de 3,1 milliards \$; ○ États-Unis – 38 opérations de financement d'une valeur totale de 2,3 milliards \$ 	<p align="center"><i>Conseils en placement</i> <i>Services de courtage</i> <i>Comptes en gestion</i> <i>Comptes à frais fixes</i> <i>Services de gestion du patrimoine</i> <i>Assurance et planification successorale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 bureaux de détail dans tout le Canada • 354 équipes de conseillers • Produits de 249,1 millions \$ pour l'exercice 2008 • Actifs sous administration de 14,3 milliards \$ • Actifs sous gestion de 730 millions \$
<p align="center">Non sectoriel et autres Environ 380 employés</p> <p align="center"><i>Services de courtage de correspondance Pinnacle Correspondent Services</i> <i>Exploitation</i> <i>Technologie de l'information</i> <i>Conformité et gestion des risques</i> <i>Questions juridiques</i> <i>Finances</i></p>	

Canaccord Adams

Canaccord Adams comprend environ 541 employés et professionnels travaillant surtout à Toronto, Londres, Boston, Vancouver, New York, Calgary, Montréal, San Francisco, Houston et la Barbade. Sur le plan géographique, Canaccord Adams est constitué des divisions d'exploitation suivantes :

- Canada
- Royaume-Uni et Autre établissement étranger
- États-Unis

Produits de Canaccord Adams

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2008	2007	2006
Canada			
Marchés des capitaux	176 655 \$	187 562 \$	150 470 \$
Opérations internationales	19 722	24 177	20 940
Négociateurs inscrits	7 368	7 878	9 124
Revenu fixe	8 840	7 707	8 540
Total au Canada	212 585	227 324	189 074
Royaume-Uni et Autre établissement étranger	128 269	145 749	125 900
États-Unis	90 788	76 644	18 692
Total pour Canaccord Adams	431 642 \$	449 717 \$	333 666 \$

Produits

Les produits de Canaccord Adams sont tirés des commissions et des honoraires réalisés dans le cadre du financement de sociétés, des ventes institutionnelles et des activités de négociation ainsi que des gains et pertes nets de négociation provenant des opérations de négociation à titre de contrepartiste et des opérations de négociation de Canaccord. Par conséquent, ces produits sont directement influencés par le niveau des activités des entreprises et des institutions, la situation économique générale, la conjoncture du marché et la situation des affaires au Canada et à l'échelle internationale. De plus, les produits tirés des activités au Canada comprennent les produits tirés des centres d'activité suivants : Marchés des capitaux, Opérations internationales, Négociateurs inscrits et Revenu fixe.

Les activités de Canaccord Adams et des Services aux particuliers sont cycliques et connaissent d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Nos activités obéissent à la situation générale sur les marchés des actions nord-américains et européens, y compris les variations saisonnières. De façon générale, les marchés financiers nord-américains sont moins actifs au cours de la première moitié de notre exercice, période au cours de laquelle nous générons habituellement 35 % à 40 % de nos produits annuels. Environ 60 % à 65 % de nos produits sont habituellement générés au deuxième semestre de notre exercice. Cependant, l'exercice 2008 n'a pas suivi ce modèle. Les marchés financiers ont été exceptionnellement actifs au cours du premier trimestre de notre exercice, pour ralentir considérablement aux troisième et quatrième trimestres de 2008, et, par conséquent, 55 % de nos produits de l'exercice 2008 ont été générés au cours du premier semestre de l'exercice.

Canaccord Adams est exploitée à partir de dix bureaux à l'échelle internationale et offre une vaste gamme de services de recherche, de vente et négociation et de financement de sociétés à sa clientèle. Canaccord Adams a acquis des connaissances et des compétences solides dans le domaine du financement de sociétés ainsi qu'un savoir-faire poussé en recherche dans les secteurs suivants : mines et métaux, énergie, technologie, sciences de la vie, produits de consommation, immobilier, croissance industrielle et développement durable.

L'équipe intégrée de Canaccord Adams fournit aux sociétés et aux institutions clientes des produits et des services complets de haute qualité dans les domaines suivants :

- Recherche
- Capital de risque
- Ventes et opérations institutionnelles
- Opérations internationales et à titre de contrepartiste
- Financement de sociétés
- Opérations sur titres à revenu fixe
- Services conseils et fusions et acquisitions

La capacité de Canaccord Adams de cibler et de servir des clients clés dans le marché mondial du financement par actions est un solide facteur de différenciation et un avantage concurrentiel pour la Société. Au cours de l'exercice 2008, l'équipe a effectué en tant que chef de file 175 opérations de plus de 1,5 million \$ chacune à l'échelle mondiale, mobilisant un produit total de plus de 6,1 milliards \$. Au cours de la même période, l'équipe a participé à l'échelle mondiale à un total de 395 opérations de plus de 1,5 million \$ chacune, mobilisant un produit de plus de 24,8 milliards \$. Sur ces opérations, 44 % ont eu lieu dans les secteurs des mines et métaux et de l'énergie en raison de la forte demande de ressources naturelles sur les marchés mondiaux. Canaccord a également participé à 184 opérations de capital de risque (de moins de 1,5 million \$) d'une valeur totale dépassant 836,5 millions \$.

Dix principaux courtiers en valeurs mobilières au Canada classés selon leur participation en nombre d'opérations et selon le nombre d'opérations en tant que chef de file – placements d'actions de 1,5 million \$ et plus

(Exercice 2008)

Courtier	Rang	Participation en nombre d'opérations	Rang	Nombre d'opérations en tant que chef de file ¹
Canaccord Capital	1	395	1	175
Marchés mondiaux CIBC	2	208	2	84
Valeurs mobilières TD	3	192	6	34
BMO Nesbitt Burns	4	190	7	32
GMP Capital Trust	5	170	3	62
RBC Dominion valeurs mobilières	6	168	4	59
Blackmont Capital	7	160	9	30
Valeurs mobilières Dundee	8	157	8	32
Cormark Securities	9	105	5	37
Haywood Securities	10	81	10	30

Source : *Financial Post Data Group* en date du 31 mars 2008. Les données de Canaccord comprennent les opérations effectuées sur les marchés du Royaume-Uni et des États-Unis.

¹⁾ Le nombre d'opérations en tant que chef de file tient compte des opérations en tant que chef de file et en tant que cochef de file. Les données relatives aux autres courtiers correspondent aux opérations au Canada seulement.

Canaccord Adams – données globales

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008	
	% du total des opérations	% des produits tirés des opérations
Mines et métaux	23,8 %	40,8 %
Énergie	19,8 %	22,9 %
Technologie	16,3 %	14,0 %
Sciences de la vie	5,8 %	4,4 %
Industries diversifiées ¹	34,3 %	17,9 %
Total	100,0 %	100,0 %

Canaccord Adams – Canada

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008	
	% du total des opérations	% des produits tirés des opérations
Mines et métaux	22,4 %	41,1 %
Énergie	22,7 %	25,8 %
Technologie	12,2 %	9,8 %
Sciences de la vie	3,7 %	2,5 %
Industries diversifiées ¹	39,0 %	20,8 %
Total	100,0 %	100,0 %

Canaccord Adams – Royaume-Uni

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008	
	% du total des opérations	% des produits tirés des opérations
Mines et métaux	46,8 %	58,4 %
Énergie	14,5 %	24,9 %
Technologie	24,2 %	9,2 %
Sciences de la vie	3,2 %	0,6 %
Industries diversifiées ¹	11,3 %	6,9 %
Total	100,0 %	100,0 %

Canaccord Adams – États-Unis

Secteurs	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008	
	% du total des opérations	% des produits tirés des opérations
Mines et métaux	<0,1 %	0,6 %
Énergie	7,1 %	10,1 %
Technologie	33,4 %	36,8 %
Sciences de la vie	23,8 %	18,5 %
Industries diversifiées ¹	35,7 %	34,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

¹⁾ Les industries diversifiées englobent les produits de consommation, l'immobilier, la croissance industrielle et le développement durable.

Placements d'actions de 1,5 million \$ et plus

(en milliards de \$ CA, sauf le nombre d'opérations)

Marché	Pour les exercices terminés les 31 mars			
	2007		2006	
	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations	Nombre d'opérations	Valeur totale des opérations
Canada	328	19,4 \$	424	27,9 \$
Royaume-Uni	29	3,1	43	2,1
États-Unis	38	2,3	30	2,3
Total	395	24,8 \$	497	32,3 \$

Sources : *Financial Post Data Group* et sociétés individuelles

Le total des produits tirés des fusions et des acquisitions et des services de conseils a atteint 41,1 millions \$ pour l'exercice 2008, en hausse de 10,1 millions \$ ou 32,6 % par rapport à 31,0 millions \$ pour l'exercice 2007. Nous continuerons d'investir dans les services de conseils en matière de fusions et acquisitions, car nous reconnaissons que les produits tirés de ces services ont tendance à être anticycliques par rapport à certaines autres sources de revenus sur les marchés des capitaux et que ces services génèrent des marges élevées et peuvent présenter de faibles besoins de capitaux.

Produits tirés des activités au Canada

Marchés des capitaux

Les produits tirés des marchés des capitaux au Canada proviennent des opérations de financement par actions, des commissions et des honoraires de prise ferme et de gestion liés à l'activité sur les marchés des capitaux au Canada.

Opérations internationales

Canaccord a une vaste entreprise de négociation internationale comptant environ 22 employés qui traitent principalement avec des maisons de courtage américaines qui exécutent des ordres en leur nom sur des actions canadiennes cotées. Canaccord a mis au point un outil de négociation en ligne sûr à l'intention de certains courtiers américains pour l'exécution d'opérations sur des titres canadiens par l'intermédiaire de l'entreprise de négociation internationale de Canaccord. Cet outil donne accès au système de gestion des ordres de Canaccord et transmet les ordres directement à la Bourse pertinente aux fins d'exécution et d'information.

Négociateurs inscrits

Canaccord compte environ 19 négociateurs inscrits qui négocient en son nom les titres de participation de ses comptes de capital et de ses comptes de stock. Le travail des négociateurs inscrits de Canaccord consiste à prendre des positions sur des titres de participation, y compris des actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation, à négocier de tels titres et à maintenir des marchés pour ceux-ci. Les produits d'exploitation proviennent des gains et des pertes découlant de la négociation à titre de contrepartiste.

Revenu fixe

Le service de négociation des titres à revenu fixe de Canaccord Adams est exploité à partir des bureaux de Montréal, Toronto et Vancouver. Canaccord négocie pour son propre compte divers instruments à revenu fixe, dont des obligations d'État et des bons du Trésor du Canada et des États-Unis, des obligations provinciales, des titres d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux et de sociétés d'État ainsi que des titres d'emprunt de sociétés. Canaccord tient généralement des stocks de titres à revenu fixe pour en faciliter la vente à ses clients. Canaccord participe également aux enchères de prise ferme ou agit comme membre d'un syndicat de placement à l'égard de divers titres à revenu fixe de gouvernements ou de sociétés.

Produits tirés des activités au Royaume-Uni et Autre établissement étranger

Les activités de Canaccord Adams au Royaume-Uni regroupent des équipes responsables des ventes institutionnelles et de négociation, du financement de sociétés et de la recherche. Canaccord est courtier, parrain et conseiller désigné («Nomad») autorisé pour les sociétés de l'AIM et de la Bourse de Londres. Les produits tirés des activités sur les marchés des capitaux à l'extérieur du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni sont présentés comme Autre établissement étranger, ce qui inclut les activités de Canaccord International Ltd. Conjuguée à sa force au chapitre des marchés des capitaux tant au Canada qu'aux États-Unis, Canaccord est en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché.

Produits tirés des activités aux États-Unis

Les activités de Canaccord Adams aux États-Unis ont été établies par suite de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc. au quatrième trimestre de 2006, et elles comprennent les activités de ventes institutionnelles et de négociation, de financement de sociétés et de recherche. Canaccord Adams est maintenant en excellente position pour servir sa clientèle de sociétés et d'institutions et pour profiter d'occasions offertes dans ce secteur du marché. Cette division sert sa clientèle au moyen de bureaux à Boston, New York, San Francisco et Houston.

Concurrence

En ce qui a trait aux marchés des capitaux, Canaccord Adams se mesure à d'autres maisons de courtage canadiennes et étrangères. Canaccord Adams livre bataille sur le plan du calibre et des habiletés de son personnel professionnel, des prix relatifs des services et produits qu'elle offre, des capitaux disponibles, des relations institutionnelles, de sa capacité d'aider à réaliser des arrangements financiers et de la qualité de son service.

La concurrence s'exerce également au niveau des spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Canaccord Adams livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de spécialistes du financement de sociétés, de spécialistes de la négociation et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération des propriétaires.

Services aux particuliers
Produits tirés des services aux particuliers

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2008	2007	2006
Services aux particuliers	249 127 \$	272 619 \$	225 194 \$

La clientèle privée de Canaccord se compose principalement de particuliers et de clients fortunés. Canaccord fournit une vaste gamme de services financiers et de produits de placement à sa clientèle privée, notamment des produits exclusifs et des produits de tierces parties.

Les produits tirés des services aux particuliers proviennent des services classiques de courtage à la commission, de la vente de produits et de services à frais fixes, des intérêts liés aux clients et des honoraires et commissions gagnés par les équipes de conseillers en placement des Services aux particuliers à l'égard d'opérations de financement d'entreprise et d'opérations mettant en jeu du capital de risque. Les commissions sur la vente de produits de placement et la prestation de services de courtage et autres services financiers sont fonction d'un barème de courtage établi. Des rabais et des rajustements peuvent être accordés par rapport à ce barème, selon l'ampleur des affaires du client, la taille et la complexité de ses opérations et d'autres facteurs pertinents.

À compter du quatrième trimestre de 2008, nous avons changé notre façon de présenter le nombre de conseillers en placement afin de refléter de manière plus exacte la composition de notre groupe de conseillers en placement de Services aux particuliers. Nous désignons maintenant nos conseillers en placement comme des équipes afin de refléter le mode de fonctionnement de l'entreprise. Les équipes de conseillers comprennent normalement un ou plusieurs conseillers en placement et leurs assistants et adjoints, qui gèrent un ensemble commun de comptes de clients. En outre, nous excluons du nombre de nos équipes de conseillers celles dirigées par ou comprenant un conseiller en placement qui détient son permis depuis moins de trois ans. Ces équipes (désignées comme des équipes de débutants) ont été retirées du nombre présenté afin de refléter le fait qu'il faut habituellement trois ans environ à un nouveau conseiller en placement pour se constituer un portefeuille de taille moyenne. En outre, le taux de roulement est généralement élevé parmi les débutants au cours des trois années suivant l'obtention du permis. Le nombre d'équipes de conseillers a glissé de 365 à 354 entre les exercices 2006 et 2008.

Le groupe Services aux particuliers de Canaccord compte, à l'échelle du Canada, 23 bureaux de détail établis dans les villes suivantes :

<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Yukon</u>	<u>Alberta</u>	<u>Ontario</u>	<u>Québec</u>	<u>Nouvelle-Écosse</u>
<i>Abbotsford</i>	<i>Vernon</i>	<i>Whitehorse</i>	<i>Calgary</i>	<i>Kingston</i>	<i>Beloil</i>
<i>Campbell River</i>	<i>Victoria</i>	<i>Edmonton</i>	<i>London</i>	<i>Montréal</i>	<i>Halifax</i>
<i>Kelowna</i>	<i>White Rock</i>		<i>Ottawa</i>	<i>Québec</i>	
<i>Nanaimo</i>			<i>Simcoe</i>		
<i>Prince George</i>			<i>Toronto</i>		
<i>Vancouver – siège social</i>			<i>Waterloo</i>		
<i>Vancouver – Bentall</i>					

Services

Le groupe Services aux particuliers de Canaccord est voué à la prestation d'une panoplie de services de courtage globaux et à l'offre de produits et de services de gestion du patrimoine en faveur de sa clientèle fidèle. Nos équipes de conseillers en placement aident les clients à consolider leurs avoirs financiers et à maximiser leurs rendements en fonction de leurs objectifs de placement et de leur tolérance au risque. Canaccord offre à ses clients diverses structures de compte comprenant des comptes à la commission, des comptes à frais fixes, des comptes gérés et des comptes sur marge.

Les Services aux particuliers offrent également divers services de gestion de patrimoine dotés d'une structure de services à frais fixes en plus de la structure classique de services à la commission. Comme le nombre de personnes qui approchent de la retraite augmente, la demande pour divers produits de gestion de patrimoine et services de planification financière augmente. Vu cette évolution démographique, davantage de clients choisissent des solutions de rechange à frais fixes plutôt que des produits et des services classiques à la commission.

Les Services aux particuliers de Canaccord offrent les services suivants :

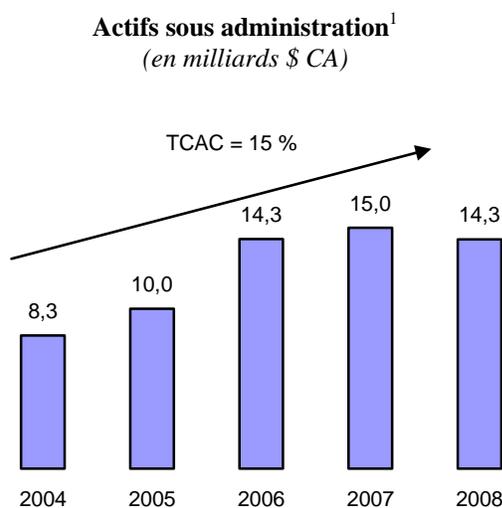
- Conseils en placement
- Services de courtage
- Comptes gérés
- Comptes à frais fixes
- Services de gestion du patrimoine
- Assurance et planification successorale

Les produits et services ci-dessus se complètent pour appuyer les services globaux qu'offre Canaccord à ses clients privés. Traditionnellement, les produits d'exploitation de ce secteur sont tirés principalement d'honoraires de commission fondés sur les opérations. Toutefois, les changements démographiques au cours de la dernière décennie ont fait évoluer les besoins financiers des clients et, en conséquence, il y a une demande accrue à l'égard de produits de compte géré, comme les comptes en gestion distincte, de services de planification de la retraite et d'autres services de gestion du patrimoine. En raison de ces changements, Canaccord s'attend à ce que la composition des produits d'exploitation qu'elle tire des Services aux particuliers fasse état, de façon croissante, d'une quote-part plus importante de produits récurrents formés d'honoraires liés aux produits gérés.

Comme il a été mentionné, les activités de Canaccord Adams et de Services aux particuliers sont cycliques et connaissent d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs indépendants de la volonté de Canaccord. Au cours de l'exercice considéré, les produits tirés de Services aux particuliers n'ont pas confirmé les tendances en matière de variation saisonnière puisque 53,6 % des produits annuels ont été réalisés au cours du premier semestre de l'exercice. Ce revirement s'explique par la vigueur exceptionnelle des marchés des actions en avril 2007, puis par l'affaiblissement des marchés au cours du dernier trimestre de l'exercice 2008. Les variations saisonnières des produits de Services aux particuliers seront atténuées par notre stratégie axée sur la gestion de patrimoine et la quote-part plus importante des produits de Services aux particuliers tirés des produits à frais fixes.

Actifs sous administration

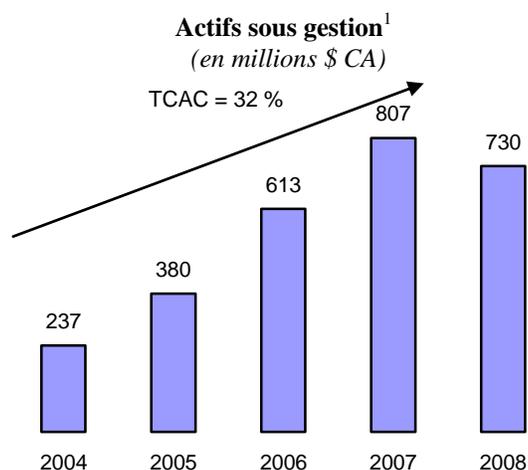
En date du 31 mars 2008, les actifs sous administration (ASA) atteignaient 14,3 milliards \$, ce qui représente un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 15 % depuis l'exercice 2004. Après être passés de 14,3 milliards \$ à l'exercice 2006 à 15,0 milliards \$ à l'exercice 2007, les ASA ont décliné de 4,8 % au cours de l'exercice 2008, pour s'établir à 14,3 milliards \$. Cette fluctuation est le fruit du recrutement de conseillers en placement déjà établis dotés d'une clientèle plus imposante, de la croissance intrinsèque de l'actif et de la variation des prix sur les marchés des actions et des instruments à taux fixe depuis 2004.



¹⁾ La valeur des ASA est la valeur marchande des biens de clients qui sont administrés par Canaccord et à l'égard desquels elle tire des commissions ou des honoraires. Cette mesure englobe les fonds détenus dans des comptes clients de même que la valeur marchande globale de positions acheteurs et vendeurs sur titres. La méthode qu'emploie Canaccord pour calculer les ASA peut différer des méthodes utilisées par d'autres sociétés, et les ASA peuvent donc ne pas être comparables à ceux d'autres sociétés. La direction utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel du secteur des Services aux particuliers.

Actifs sous gestion

En date du 31 mars 2008, les actifs sous gestion (ASG) s'élevaient à 730 millions \$, ayant progressé à un TCAC de 50 % entre les exercices 2004 et 2007, et comprenant les comptes de gestion indépendants de Canaccord. Au premier trimestre de 2007, nous avons reclassé les ASG pour inclure tous les comptes de gestion distincte et les comptes gérés par les conseillers. Les ASG ont reculé de 9,5 % entre les exercices 2007 et 2008, pour s'établir à 730 millions \$. Les ASG des comptes de gestion indépendante ont reculé pour l'exercice 2008 en raison de la stratégie de placement axée sur la valeur utilisée par le gestionnaire du portefeuille, laquelle est moins recherchée dans des conditions de marché haussier. À mesure que le marché se stabilise et que les évaluations fléchissent, ce style de gestion de placements devient plus souhaitable et attire de nouveau l'intérêt des clients pour le compte de gestion indépendante.



¹⁾ Les ASG sont des actifs gérés de manière discrétionnaire par Canaccord dans le cadre de programmes appelés *Programme Alliance* et *Gestion de placements privés*. Au premier trimestre de 2007, les ASG ont été reclassés afin d'inclure tous les comptes en gestion distincte (*Separately Managed Accounts*) et les comptes gérés par les conseillers (*Advisor Managed Accounts*) en plus des comptes de gestion indépendante, appelés *Independence Accounts*. Les services fournis comprennent la sélection des placements et les conseils en placement. Les ASG sont aussi administrés par Canaccord et sont inclus dans les ASA.

Comptes en gestion distincte

Les comptes en gestion distincte (CGD) sont conçus de manière que chaque compte, plutôt qu'un fonds commun, détient ses propres titres. Des honoraires fixes sont imputés aux comptes en fonction de leur taille.

Canaccord a élaboré un nouveau programme de CGD appelé *Programme Alliance*. Grâce au succès des *Independence Accounts*, Canaccord a élargi sa gamme de CGD pour intégrer une sélection de huit gestionnaires de portefeuille externes dotés de mandats de placement additionnels : AGF International Advisors, Barometer Capital Management, Bissett Investment Management, Brandywine Global Investment Management, Connor, Clark & Lunn Financial Group, Dixon Mitchell Investment Counsel, Guardian Capital LP et Jarislowsky, Fraser Limited. Ensemble, ces comptes offrent une gestion de portefeuille professionnelle assortie d'un choix de stratégies convenant aux objectifs de placement du client. Le placement minimal en vertu du *Programme Alliance* est 100 000 \$.

Comptes gérés par les conseillers

Au cours de l'exercice 2008, en plus d'élargir le *Programme Alliance*, les Services aux particuliers ont mis en œuvre un nouveau programme de comptes gérés par les conseillers (connu sous l'appellation de *Gestion privée de placement*). Grâce à ce programme, les conseillers en placement qui ont le titre de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de gestionnaire de portefeuille peuvent offrir des services de gestion discrétionnaires semblables à ceux offerts par les conseillers en placement inscrits.

Canaccord continue de mettre au point des produits et services en vue d'offrir à ses équipes de conseillers en placement la latitude voulue pour qu'ils puissent offrir le meilleur assortiment de produits à leurs clients, tout en renforçant une culture d'entreprise dans laquelle les équipes de conseillers en placement peuvent exercer leurs activités. En ce qui concerne la nouvelle plateforme appelée *Gestion privée de placement*, nous avons ajouté une suite puissante d'outils de

gestion de portefeuille conçus spécialement pour soutenir nos gestionnaires et gestionnaires adjoints de portefeuille, et leur permettre d'exercer efficacement des activités semblables aux activités d'un conseiller financier. Dans cette optique, nous avons également offert un programme national de formation pour aider les conseillers à mettre sur pied la plateforme *Gestion privée de placement*.

Programme national de formation

Au cours de l'exercice 2008, les Services aux particuliers ont mis en œuvre une stratégie visant à élargir le programme de formation des débutants. Comme il s'agit des futurs conseillers en placement de Canaccord, il importe pour la Société de recruter et de former les candidats triés sur le volet. Canaccord a donc augmenté le nombre de débutants recrutés par année et tonifié le programme de formation qu'ils reçoivent. En outre, la structure de rémunération de ces débutants a été modifiée afin de les inciter à se concentrer sur les aspects liés à la gestion de patrimoine.

Concurrence

Du côté du courtage au détail, Canaccord fait face à la concurrence d'autres courtiers en valeurs, de maisons de courtage en ligne, de banques, de sociétés d'assurance et d'autres institutions financières. Canaccord livre concurrence sur le plan de la qualité de son service, du prix, de la sélection des produits, de l'expertise, de l'innovation et de la réputation.

La concurrence s'exerce également au niveau des conseillers en placement et d'autres spécialistes sectoriels en valeurs mobilières. Comme la concurrence à l'égard du personnel exercée dans le secteur Canaccord Adams, Canaccord livre concurrence à d'autres institutions financières pour le recrutement de conseillers et d'autres employés spécialisés en fonction de sa gamme de services et de produits, de sa gestion, de sa culture d'entreprise et de sa structure de rémunération, y compris le régime de rémunération des propriétaires.

Non sectoriel et autres

Produits tirés du secteur Non sectoriel et autres

<i>(en milliers de \$ CA)</i>	Produits pour les exercices terminés les 31 mars		
	2008	2007	2006
Non sectoriel et autres	50 770 \$	34 578 \$	24 555 \$

Le secteur Non sectoriel et autres comprend Pinnacle Correspondent Brokerage Services ainsi que les intérêts, les produits et les charges liés au change qui ne sont pas spécifiquement attribués à Canaccord Adams et aux Services aux particuliers.

Canaccord exploite une entreprise de services de courtage de correspondance sous le nom de Pinnacle Correspondent Brokerage Services («Pinnacle»). Pinnacle fournit à d'autres maisons de courtage des services de compensation et de règlement, d'administration, de négociation et de recherche entièrement intégrés, sûrs et confidentiels. La création de Pinnacle a été un prolongement et une application naturels de l'investissement de taille que Canaccord a fait dans son infrastructure de technologie de l'information et d'exploitation. La direction de Canaccord pense qu'avec la division du secteur canadien des valeurs mobilières en groupes (des courtiers de grande taille appartenant à des banques ou à des intérêts étrangers, de grands courtiers indépendants de plein exercice et un nombre croissant de courtiers-boutiques et de courtiers spécialisés), il existe un potentiel de croissance appréciable pour la prestation de services de courtage de correspondance par Pinnacle auprès de la catégorie des courtiers-boutiques ou courtiers spécialisés.

Le secteur Non sectoriel et autres comprend également les services d'exploitation et de soutien de Canaccord, tels que les fonctions des systèmes de technologie de l'information (TI) de guichet et d'arrière-guichet, de la conformité et de la gestion des risques, de l'exploitation, des questions juridiques, des finances et d'autres fonctions administratives. L'équipe responsable de la technologie de l'information offre des services de maintenance et de soutien des systèmes de technologie de l'information de guichet et d'arrière-guichet de Canaccord. Quant au service de la conformité, il veille sur la solvabilité de la clientèle et est responsable de la surveillance des comptes conformément à certaines exigences réglementaires de nature juridique. Le groupe de l'exploitation est responsable de toutes les activités liées au traitement des opérations sur titres, dont l'exécution des ordres d'achat et de vente, le règlement des opérations sur titres ainsi que de la garde des titres des clients. Le service des finances s'occupe de la comptabilité et des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière et de la conformité réglementaire externe.

Le 31 mars 2008, le personnel d'exploitation et de soutien comptait environ 380 personnes; la majorité de ces employés travaillent au siège social de Canaccord à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les systèmes de technologie de l'information de guichet comprennent des applications visant la prestation et l'amélioration du service à la clientèle et l'amélioration de l'efficacité et des outils d'accès à l'information des équipes de conseillers en placement de Canaccord et des professionnels de Canaccord Adams. Les systèmes de technologie de l'information d'arrière-guichet englobent des applications pour les systèmes d'information et de contrôle du traitement des opérations, et de la communication de l'information de gestion. Tous les systèmes de technologie de l'information sont soutenus par une architecture de réseau générale composée de matériel, de logiciel et de liens clés avec des fournisseurs de services stratégiques. Pour plus d'information, consulter la section «Technologie de l'information».

Les activités de gestion des risques et les activités de conformité de Canaccord incluent des procédures qui permettent de repérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller l'exposition au risque de Canaccord à tout moment. Les principaux niveaux de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque opérationnel, le risque stratégique, le risque d'atteinte à la réputation, le risque lié à la concurrence ainsi que le risque lié à la réglementation et le risque juridique. Pour plus d'information, consulter la rubrique «Gestion des risques».

Technologie de l'information

Canaccord s'est engagée à fournir à ses équipes de conseillers en placement, à ses professionnels et à sa direction les ressources en matière de traitement de l'information et les solutions en temps réel voulues pour maintenir un niveau élevé de service à la clientèle. Elle a aussi pris l'engagement de faire en sorte que sa plateforme technologique continue de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences quant au niveau accru de service et d'accès à l'information qui est essentiel à sa croissance future et à l'expansion de son entreprise. Pour réaliser ces objectifs, Canaccord investit dans la meilleure technologie qui soit et la plus rentable sur le marché, et elle met à profit ses relations stratégiques afin d'obtenir des solutions de traitement de pointe pour ce qui est du matériel, des logiciels et du processus opérationnel.

Facteur important du succès de Canaccord à ce jour, sa stratégie qui consiste à tisser des liens stratégiques avec des fournisseurs clés du secteur lui a permis de se soustraire au fardeau des systèmes existants et lui a procuré la souplesse voulue pour adopter de nouvelles technologies de façon rentable. Grâce à cette stratégie, Canaccord a établi des relations clés avec les entreprises suivantes :

- Broadridge Financial Solutions — système de transaction intégrée en temps réel pour la tenue des registres des clients et la communication de l'information, la gestion multifonctionnelle des ordres, le traitement des opérations et la tenue et l'historique des comptes
- Hewlett-Packard — matériel et logiciel informatiques reliés aux serveurs, stockage de réseau, matériel informatique de bureau et soutien aux systèmes essentiels
- Telus — réseau étendu entièrement géré et services de télécommunications
- Microsoft — soutien logiciel pour serveurs, postes de travail et systèmes opérationnels
- Cisco — matériel de réseau et de télécommunications, et logiciel de surveillance de réseau
- Thomson Reuters — cotations et information boursières en temps réel

Canaccord tire également parti des relations précitées pour l'élaboration de projets et de services non stratégiques qui permettent à son service de technologie de se concentrer davantage sur des initiatives stratégiques, des applications et des systèmes commerciaux ainsi que sur la gestion de son réseau.

Les principaux projets de développement depuis 2000 comprennent les améliorations apportées aux systèmes et à l'architecture de réseau de Canaccord, l'amélioration du service à la clientèle par l'ajout d'applications de traitement de l'information à valeur ajoutée et les améliorations des systèmes de contrôle, de traitement de l'information et de communication de l'information de gestion.

La réalisation fructueuse de ces projets, leur déploiement efficace et l'investissement ininterrompu de Canaccord dans l'amélioration de cette plateforme de technologie de l'information sont des facteurs importants de l'efficacité et de l'efficacité générales des activités de Canaccord.

Changements à la structure de rémunération de Canaccord Adams

Avant le 1^{er} avril 2005, la structure de rémunération au rendement de Canaccord Adams permettait aux employés de toucher une rémunération variable en fonction de l'atteinte de cibles de production prédéterminées. À compter de l'exercice 2006, la rémunération au rendement de Canaccord Adams a été restructurée et prévoit désormais un pourcentage de distribution uniforme afin de mieux intégrer les équipes du Canada et de l'Europe. Depuis ce changement, certains salaires et avantages sociaux sont en grande partie imputés au compte de rémunération au rendement de Canaccord Adams et ne sont plus engagés par Canaccord. En pourcentage des produits de Canaccord Adams, la charge totale au titre de la rémunération a reculé, passant de 54,4 % pour l'exercice 2007 à 53,4 % pour l'exercice 2008.

Changements à la structure de rémunération des Services aux particuliers

Le 1^{er} octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération à base d'actions visant à récompenser et à maintenir en poste les conseillers en placement du secteur Services aux particuliers. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production brute et certaines exigences minimales. Le coût du régime, qui a atteint 3,9 millions \$ en 2008 ou 0,5 % des produits consolidés annuels de Canaccord, est inclus dans la charge de rémunération au rendement pour le secteur d'activité.

Régimes de rémunération

Rémunération à base d'actions

Canaccord offre les régimes de rémunération suivants :

Programmes de maintien en poste d'Adams Harkness et d'Enermarket

Dans le cadre de l'acquisition d'Enermarket et d'Adams Harkness, deux programmes de maintien en poste ont été créés.

Le programme d'Enermarket prévoit l'émission d'un maximum de 25 210 actions ordinaires de la Société sur deux ans. La Société a émis 3 949 actions ordinaires et 10 254 actions ordinaires dans le cadre de ce programme respectivement en décembre 2007 et en décembre 2006. Les actions restantes ont été annulées.

Le programme d'Adams Harkness prévoit l'émission d'un maximum de 1 118 952 actions ordinaires après une période d'acquisition des droits de trois ans. Le nombre total d'actions dont les droits seront acquis est également fondé sur les produits réalisés par Canaccord Adams Inc. au cours de la période d'acquisition. Le nombre total d'actions ordinaires dont les droits seront acquis sera équivalent au montant des produits réalisés par Canaccord Adams Inc. durant la période d'acquisition, divisé par 250,0 millions \$ US et multiplié par le nombre d'actions ordinaires prévu dans le programme de maintien en poste. Comme ces niveaux de produits sont atteints au cours de la période d'acquisition des droits, la part du paiement lié au maintien en poste sera comptabilisée dans les frais de développement, et le nombre applicable d'actions de maintien en poste sera inclus dans le nombre dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société a passé en charges 3,5 millions \$, 2,4 millions \$ et 0,5 million \$ pour les exercices terminés respectivement les 31 mars 2008, 2007 et 2006. Au 31 mars 2008, le nombre d'actions ordinaires assujetties à ce programme était de 804 012.

La Société a émis 9 268 actions ordinaires au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008 et 6 879 actions ordinaires au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007 aux employés qui ont quitté leur emploi dans des circonstances où le programme de maintien en poste prévoit une acquisition partielle des droits liés aux actions attribuées en vertu du programme. Selon la comptabilisation à la juste valeur, le total estimatif des coûts des attributions consenties en vertu du programme de maintien en poste d'Adams Harkness s'est établi à 11,0 millions \$ (10,7 millions \$ US).

Options sur actions

Le 16 mai 2007, la Société a attribué des options sur actions à cinq administrateurs indépendants, donnant à chacun la possibilité d'acheter jusqu'à concurrence de 25 000 actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice de 23,13 \$ et assorties d'une période d'acquisition des droits de quatre ans. La durée des options est de sept ans. Une charge de rémunération de 0,2 million \$ a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. Le 13 juin 2008, la Société a attribué des options sur actions à ces mêmes administrateurs, leur conférant le droit d'acheter jusqu'à 25 000 actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice de 9,48 \$, assorti d'une période d'acquisition des droits de quatre ans. L'échéance de ces options est également de sept ans.

Régime d'intéressement à long terme

Le régime d'intéressement à long terme («RILT») est un nouveau régime mis en œuvre au cours du premier trimestre de l'exercice 2008 conçu pour harmoniser les intérêts des employés et ceux des actionnaires externes. Selon le RILT de Canaccord, une partie de la rémunération annuelle d'un employé admissible est retenue en vue de l'achat d'unités d'actions temporairement incessibles de la Société, laquelle attribue des unités additionnelles de ces actions dont les droits sont acquis sur trois ans. Pour les employés du Canada, une fiducie pour les avantages sociaux des employés (la «fiducie») a été constituée et : a) la Société y versera des fonds qu'un fiduciaire utilisera pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires de la Société qu'il détiendra en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions temporairement incessibles; ou b) la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants à la suite de l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions temporairement incessibles. Pour les employés des États-Unis et du Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'unité d'action temporairement incessible, la Société attribuera des actions ordinaires qu'elle émettra à même le capital autorisé au moment de l'acquisition des droits s'y rattachant pour chaque participant. Les actions émises dans le cadre du RILT seront généralement contrebalancées par les achats effectués dans le cadre de l'OPR dans le cours normal des affaires. Une charge de rémunération de 16,9 millions \$, soit 2,3 % des produits consolidés annuels de Canaccord, a été constatée pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Régimes de rémunération et programmes de maintien en poste

Régime d'intéressement

Instauré au cours de l'exercice 2006, le régime d'intéressement des employés visait tous les employés du personnel-cadre de Canaccord à titre de programme de récompense et de maintien en poste, tout en offrant une certaine participation aux employés. Canaccord prêtait 40 % du prix d'achat des actions de Canaccord, qui étaient achetées sur le marché libre. Ces prêts-subventions couvrent une période de quatre ans aussi longtemps que l'employé travaille pour la Société. Le coût de ce régime pour l'exercice 2008 a été de 2,3 millions \$, soit 0,3 % des produits consolidés annuels de Canaccord, et a été inclus dans la charge de rémunération au rendement.

Régime de rémunération

Le 1^{er} octobre 2005, Canaccord a instauré un régime de rémunération à base d'actions visant à récompenser et à maintenir en poste les conseillers en placement au sein du secteur Services aux particuliers. Canaccord récompense les conseillers en placement par son programme fondé sur leur production brute et certaines exigences minimales. Le coût du régime, qui a atteint 3,9 millions \$ en 2008, soit 0,5 % des produits consolidés annuels de Canaccord, est inclus dans la charge de rémunération au rendement pour le secteur d'activité et est presque entièrement compensé par la révision de la structure de rémunération pour les conseillers en placement.

Régime d'actionnariat des employés

Le 1^{er} avril 2005, Canaccord a mis en place le régime d'actionnariat des employés. Ce régime est offert à tous les employés permanents à temps plein de Canaccord ne travaillant pas au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce régime, Canaccord verse des montants équivalents aux cotisations des employés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 000 \$ par année par employé. Le régime d'actionnariat des employés est géré par une société indépendante, et toutes les actions achetées dans le cadre de ce régime le sont sur le marché libre. Le coût du régime d'actionnariat des employés pour l'exercice 2008, soit 2,8 millions \$, ou 0,4 % des produits consolidés annuels de Canaccord, est inclus dans les charges de personnel.

Gestion des risques

Aperçu

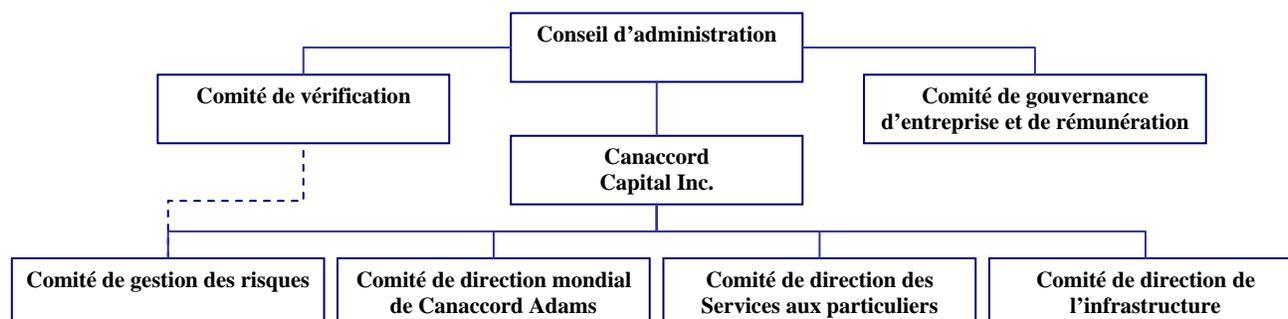
Canaccord a adopté une approche rigoureuse de gestion des risques. Cette rigueur s'applique à un certain nombre de secteurs fonctionnels et exige une communication constante, du jugement et une bonne connaissance de l'entreprise et de ses produits et marchés. La haute direction de Canaccord participe activement à la gestion des risques et a élaboré des politiques et des rapports pour lesquels il faut appliquer des procédures et des mesures administratives précises afin d'évaluer et de maîtriser certains risques. Ces politiques et procédures sont constamment révisées et modifiées, car les activités, les marchés et les circonstances changent.

La pierre angulaire de la philosophie de Canaccord en matière de risques s'inscrit dans la lignée de la première ligne de responsabilité en gestion des risques au sein des limites prescrites par les directeurs de succursales, les chefs de service et les directeurs des bureaux de négociation. La surveillance et le contrôle de l'exposition au risque de Canaccord est

menée par un large éventail de systèmes distincts, mais complémentaires, de présentation d'informations sur les finances, le crédit, l'exploitation, la conformité et l'aspect juridique. De plus, il incombe au comité de gestion des risques, figurant dans l'organigramme ci-dessous, de surveiller l'exposition au risque et de surveiller de manière générale le processus de gestion des risques. Le comité de gestion des risques est dirigé par le chef des finances et les membres du comité comprennent le chef de la direction, le chef de l'exploitation et des représentants de la haute direction des principales filiales productrices de revenus et des secteurs fonctionnels de Canaccord.

Gouvernance

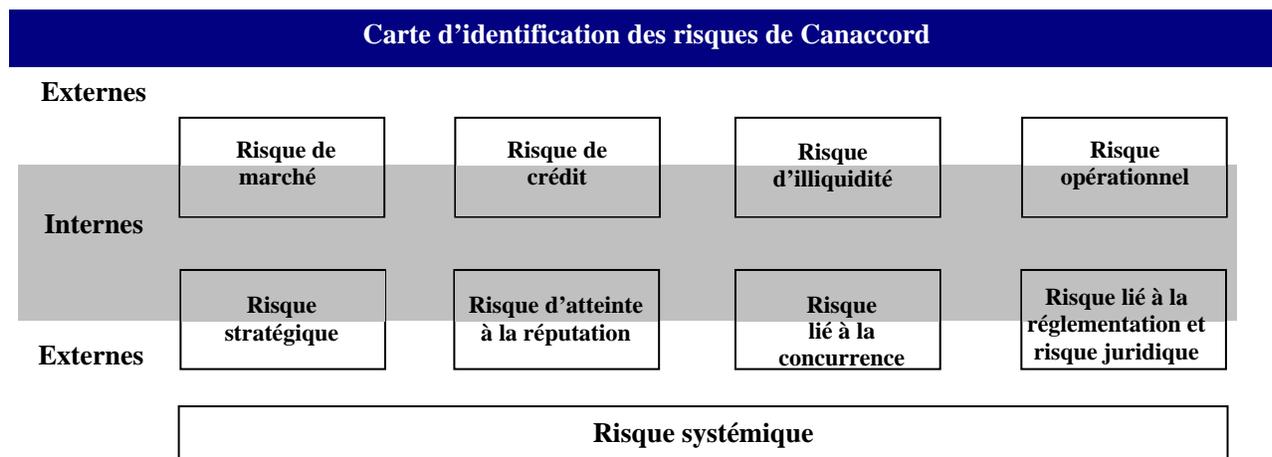
La structure de gouvernance de Canaccord comprend ce qui suit :



La séparation des tâches et la surveillance exercée par la direction sont des aspects importants du processus de gestion des risques de Canaccord. Cette dernière compte un certain nombre de fonctions indépendantes des filiales productrices de revenus qui effectuent des activités de gestion des risques, dont la surveillance, l'évaluation et l'analyse des risques. Ces fonctions comprennent la Gestion des risques et du capital du groupe, la Conformité, l'Exploitation, la Trésorerie, les Finances et les Questions juridiques. Le comité de vérification de Canaccord reçoit diverses mises à jour trimestrielles et annuelles ainsi que des rapports sur les facteurs de risques importants et le programme général de gestion des risques.

L'incertitude et le risque sont inhérents à toute activité sur les marchés financiers. À titre de participant actif aux marchés des capitaux canadien et international, Canaccord s'expose à des risques susceptibles d'entraîner des pertes financières. Comme l'indique la carte d'identification des risques ci-dessous, les principaux types de risque sont le risque de marché, le risque de crédit, le risque d'illiquidité, le risque opérationnel, le risque stratégique, le risque d'atteinte à la réputation, le risque lié à la concurrence ainsi que le risque lié à la réglementation et le risque juridique. Par conséquent, la gestion des risques et la maîtrise de l'équilibre entre le risque et le rendement sont des éléments essentiels au maintien de la stabilité financière et de la rentabilité de Canaccord.

Principaux risques



Canaccord affecte des ressources internes considérables à la gestion des risques et elle a élaboré un certain nombre de politiques et de procédures afin de repérer, de maîtriser, de mesurer et de surveiller son exposition au risque à tout moment. Sa diversification dans une multitude de secteurs et de gammes d'activités, de genres de produits, de tailles d'opérations de même que sa diversification géographique ont contribué à atténuer le risque et l'effet général de toute fluctuation de ses produits ou de sa rentabilité, et à réduire au minimum l'incidence des pertes qui peuvent se produire dans un secteur particulier de l'entreprise de Canaccord.

Rien ne garantit que les politiques et procédures que Canaccord a adoptées pour maîtriser ou atténuer son exposition au risque seront efficaces. Des événements imprévus et des changements économiques peuvent donner lieu à des perturbations du marché et à des fluctuations prononcées ou rapides inattendues des cours boursiers et des conditions du marché, dont l'effet pourrait nuire à l'entreprise, aux perspectives financières et à la stabilité de Canaccord.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une variation des cours, des taux de change, des taux d'intérêt, de l'inflation, des indices, de la liquidité et d'autres facteurs du marché entraîne des pertes. Il incombe à chaque secteur de l'entreprise de s'assurer que ses positions sont prudentes par rapport au risque de marché. En outre, Canaccord a établi des procédures visant à ce que les risques soient mesurés, étroitement surveillés, maîtrisés et communiqués à la haute direction.

Canaccord est exposée à un risque lié aux cours boursiers, à un risque d'illiquidité et à un risque de fluctuation du fait de ses activités de négociation de titres de participation comme contrepartiste. Elle est également exposée à un risque de taux d'intérêt et à un risque d'illiquidité à l'égard de ses opérations comme contrepartiste sur des titres à revenu fixe. En plus de charger sa haute direction de la supervision et de l'examen actifs de ses activités de négociation, Canaccord atténue son exposition au risque en appliquant diverses limites quant aux concentrations de contrôle et quant à la répartition et à l'utilisation du capital, de même qu'en suivant des politiques et des procédures d'exécution des opérations de négociation. Canaccord gère et surveille ses risques dans ce domaine en appliquant des mesures quantitatives et qualitatives du risque, tant à l'échelle de la Société que par pupitre de négociation et par négociateur. Au cours de l'exercice 2008, Canaccord a déployé un système de mesure de valeur à risque (VaR) à l'échelle de l'entreprise pour son portefeuille de titres de participation. De plus, la direction examine et surveille le niveau des stocks et les positions, les résultats des opérations de négociation, l'âge des comptes et les niveaux de concentration. Ce faisant, Canaccord s'assure d'être bien diversifiée en ce qui a trait aux facteurs de risque de marché et que ses activités de négociation respectent les niveaux de tolérance au risque établis par la haute direction.

Étant donné la nature concurrentielle des marchés des capitaux au Canada, certaines activités de financement de sociétés de Canaccord sont couvertes par une convention de prise ferme, dont les conditions de résiliation sont très limitées. Ces conditions de résiliation excluent généralement les baisses de cours boursiers, si bien que Canaccord a un risque de perte, en raison d'une variation des cours boursiers ou d'autres facteurs si elle ne peut revendre les titres sur le marché au prix d'offre. Dans ce domaine, Canaccord distribue et limite son exposition au risque en participant, dans la plupart des cas, à

un syndicat de prise ferme et exige que toutes ces opérations soient approuvées par la haute direction, qu'il s'agisse d'une opération de financement (aux fins de répartition du capital) ou sur les marchés des capitaux (pour des raisons de qualité de l'opération et de négociabilité), et elle limite le délai entre la date de l'engagement et la date à laquelle Canaccord est autorisée à placer ou à revendre sur le marché les titres pris ferme.

Puisque les titres détenus par Canaccord sont comptabilisés à la valeur marchande, tout gain ou toute perte latent découlant d'une variation de la valeur marchande de ces titres est constaté dans les états financiers consolidés de la Société. Voir la rubrique «Estimations comptables critiques – Constatation des produits et évaluation des titres» à la page 43 du rapport annuel 2008. Les pertes découlant d'une baisse des cours sont donc constatées au fur et à mesure et comptabilisées comme une réduction des produits.

La Société a constaté un ajustement à la juste valeur de son placement dans les PCAA par suite des incertitudes et du manque de liquidité sur le marché des PCAA.

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'un tiers à remplir ses obligations de paiement. Les activités de négociation des clients du secteur Services aux particuliers et des comptes sur marge de particuliers sont la principale source de risque de crédit pour Canaccord. Pour réduire au minimum son exposition financière à ce chapitre, Canaccord applique certaines normes de crédit et prend des renseignements financiers à l'égard des clients et des nouveaux comptes.

Canaccord fournit à ses clients un financement sous forme de prêt sur marge. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte d'un client, jusqu'à concurrence de certains plafonds. Les prêts sur marge sont garantis par les titres dans le compte du client. Dans le cadre de ces activités de prêt, Canaccord est confrontée à un risque de perte financière dans le cas où un client ne répond pas à un appel de marge si les cours des titres détenus en garantie baissent et si Canaccord est dans l'impossibilité de tirer une valeur suffisante de ces titres. Aux fins des prêts sur marge, Canaccord a établi des plafonds qui sont généralement plus restrictifs que ceux qui sont exigés par les politiques réglementaires applicables. La détermination de l'opportunité d'ajouter les exigences minimales de fonds propres réglementaires des titres admissibles à un prêt sur marge est discrétionnaire et repose sur le cours, le marché, la liquidité et la qualité de chacun. Canaccord rajuste les exigences de marge si elle croit que le risque qu'elle court n'est pas justifié.

Canaccord court aussi un risque de perte financière lié aux activités de négociation de ses clients dans le cas où celles-ci se traduisent par des montants exigibles ou en souffrance dans les comptes au comptant partiellement garantis, ou si les clients ne répondent pas aux appels de fonds lorsque les cours des titres vendus à découvert dans des comptes à découvert augmentent et que Canaccord est incapable de racheter les titres pour couvrir sa position vendeur à des prix couverts par le crédit disponible dans le compte du client. Canaccord a conçu un certain nombre de contrôles dans son système de gestion des ordres d'achat et de vente automatisé afin que les opérations par compte individuel et par conseiller individuel soient faites en conformité avec les plafonds et les paramètres de risque établis. Canaccord utilise également un système de comptes de réserve corrigés du risque pour s'assurer d'une couverture financière supplémentaire limitée.

Canaccord comptabilise une provision pour créances douteuses dans le calcul des frais d'administration. Toute perte réelle découlant des activités de négociation de ses clients ou qui s'y rapporte, selon ce qui est exposé ci-dessus, est imputée à cette provision. Par le passé, cette provision a suffi à couvrir les pertes réelles.

Canaccord se livre à diverses activités de négociation et de courtage dans le cadre desquelles les contreparties sont principalement des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des chambres de compensation, des Bourses, des intermédiaires financiers et d'autres institutions financières. Ces activités comprennent les emprunts et les prêts de titres et les conventions de mise en pension et de prise en pension sur titres. Lorsque les contreparties ne remplissent pas leurs obligations, Canaccord court un risque. Le risque de défaut d'exécution dépend de la solvabilité de la contrepartie et/ou de l'émetteur de l'instrument. Canaccord gère ce risque en imposant pour chaque contrepartie des limites de position individuelles et générales, qu'elle surveille, au sein de chaque segment commercial, et elle passe régulièrement en revue le crédit des contreparties financières, examine les concentrations de titres et de prêts, détient et évalue à la valeur du marché une garantie sur certaines opérations et fait affaire avec certains organismes de compensation qui garantissent l'exécution.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'une institution ne soit pas en mesure de générer suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie de manière rapide et rentable pour s'acquitter de ses engagements en temps voulu. Canaccord compte un certain nombre de systèmes, de politiques et de procédés pour surveiller et gérer ses besoins de trésorerie réglementaires, ses besoins de fonds de roulement et les flux de trésorerie pour réduire le risque d'illiquidité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant du caractère erroné ou insuffisant des procédés de contrôle interne, de la fraude, des gens et des systèmes ou des événements extérieurs, comme l'occurrence de catastrophes ou de menaces à la sécurité. Des exemples plus précis du risque opérationnel affectant Canaccord comprennent le risque de perte financière découlant des propres activités de Canaccord, qui englobe entre autres l'exécution et le traitement erronés ou non autorisés d'opérations, les faiblesses de ses systèmes d'exploitation et l'insuffisance ou le non-respect de ses procédures de contrôle. Canaccord œuvre sur différents marchés et s'en remet à ses employés et à ses systèmes pour traiter un nombre élevé d'opérations. Pour atténuer ce risque, Canaccord a créé un système de contrôles internes et d'automatismes régulateurs aux niveaux appropriés qui comportent notamment le rapprochement des opérations au jour le jour, des procédures de contrôle liées à la compensation et au règlement et des contrôles des liquidités, de la sécurité physique, des procédures d'examen indépendant, des normes relatives à la documentation, des procédures de facturation et de perception ainsi que des contrôles d'autorisation et de traitement à l'égard des opérations et des comptes. Canaccord a également des procédures de reprise après sinistre, des plans de poursuite des activités et des redondances intégrées en cas de panne de système ou de défaillance technique. Au besoin, Canaccord passe également des ententes de service avec des tiers et a recours à des vérifications de sécurité. Par le passé, Canaccord n'a pas subi de pertes importantes découlant de questions d'ordre opérationnel ou de défaillances technologiques.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque qu'une société ou l'une de ses entreprises particulières pose des choix stratégiques inappropriés ou ne soit pas en mesure d'appliquer avec succès les stratégies retenues ou les plans et décisions s'y rapportant. De plus, la gestion et la répartition efficaces des ressources, de l'entretien, du maintien en poste et du développement du capital intellectuel sont des facteurs de la gestion interne du risque stratégique.

En plus de la haute direction, Canaccord compte les comités de direction qui se rencontrent régulièrement pour régler un certain nombre de problèmes stratégiques, tactiques, concurrentiels, opérationnels et de prospection de clientèle. Le conseil d'administration et la haute direction de la Société procèdent à des examens réguliers et périodiques de ses stratégies, des plans d'établissement du budget annuel et des examens du rendement par la direction. Canaccord compte un certain nombre de systèmes de gestion du rendement et continue d'investir dans l'amélioration des systèmes et procédés d'information afin d'avoir une meilleure idée du rendement de Canaccord par rapport à ses objectifs.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation est le risque qu'une activité entreprise par une organisation ou ses représentants porte atteinte à son image dans la collectivité, ou réduise le degré de confiance du public à son égard, entraînant une perte d'affaires, des poursuites juridiques ou une surveillance accrue d'un organisme de réglementation. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait résulter des défaillances au niveau opérationnel et de la non-conformité aux lois et règlements. Le risque d'atteinte à la réputation peut aussi se refléter par le degré de satisfaction de la clientèle et des notations externes, comme les rapports d'analystes en actions. En plus de ses diverses politiques, contrôles et procédures en gestion des risques, Canaccord compte un responsable de l'éthique, un code officiel de déontologie et un programme intégré de commercialisation, de valorisation de la marque, de communication et de relations avec les investisseurs pour aider à gérer et soutenir la réputation de Canaccord.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est le risque associé à l'incapacité de développer ou de maintenir un avantage concurrentiel durable dans un marché ou des marchés donnés. Les mesures adoptées par les concurrents relativement à l'établissement des prix, au recrutement de l'effectif, au renouvellement des produits, aux changements dans l'industrie et aux nouveaux arrivants sur le marché peuvent avoir un effet néfaste sur Canaccord.

Risque lié à la réglementation et risque juridique

Le risque lié à la réglementation englobe le risque de non-conformité aux exigences juridiques et réglementaires pertinentes. Canaccord fait l'objet d'une réglementation et d'une surveillance contraignantes dans les territoires où elle exerce ses activités. Cette réglementation est établie par les divers organismes gouvernementaux compétents et les divers organismes d'autorégulation du domaine. Canaccord a établi des procédures afin de s'assurer de respecter toutes les exigences légales et réglementaires pertinentes de chaque territoire. Ces procédures comprennent le traitement de certaines questions comme les exigences de fonds propres réglementaires, les obligations d'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les pratiques en matière de vente et de négociation, l'utilisation et la garde des fonds de la clientèle, l'octroi de crédit, la perception, le blanchiment d'argent et la tenue des comptes.

Le risque juridique comprend le risque de litiges. À l'instar d'autres courtiers en valeurs, Canaccord est partie à des litiges et défenderesse dans le cadre de diverses poursuites.

En ce qui a trait à ses activités liées aux marchés des capitaux, Canaccord a établi des procédures pour évaluer les clients potentiels des services de financement de sociétés et les opérations proposées, et pour s'assurer que toutes ses activités liées aux marchés des capitaux sont conformes aux exigences réglementaires. Ces procédures comprennent la participation active de la haute direction au moyen d'un régime d'approbations et d'autorisations en comité ainsi que le recours à des conseillers juridiques externes, au besoin, et à des spécialistes internes connaissant le domaine. Les pertes ou les coûts associés aux questions courantes d'ordre réglementaire et légal sont inclus dans le calcul des frais d'administration dans les états financiers consolidés de Canaccord.

Toute perte découlant de questions d'ordre juridique importantes est constatée comme frais d'administration dans les états financiers consolidés de Canaccord.

Risque systémique

Le risque systémique est le risque que le système financier pris dans son ensemble ne puisse supporter les effets d'une crise résultant de certaines circonstances spéciales économiques, politiques, propres à un pays, à une industrie ou à la société, sociales ou financières. Cela pourrait entraîner des pertes au chapitre des finances, de la réputation ou autres.

Facteurs de risque

Aperçu

Le secteur des valeurs mobilières et les activités de Canaccord sont, de par leur nature, assujettis à de nombreux risques inhérents. La situation économique, la concurrence et les facteurs du marché, comme la volatilité des marchés canadiens et internationaux, les taux d'intérêt, le prix des marchandises, les cours du marché, les volumes d'opérations et la liquidité, auront une incidence importante sur la rentabilité de Canaccord. Les produits tirés des Services aux particuliers sont liés aux volumes de négociation et, par conséquent, à l'importance de l'activité sur les marchés et au degré de confiance des investisseurs. Les produits tirés des activités de Canaccord Adams tiennent aux activités de financement par les émetteurs et à la volonté des clients institutionnels de négocier et de participer activement aux opérations sur les marchés des capitaux. Il peut également exister un écart entre les fluctuations du marché et le degré d'activité sur le marché par Canaccord, et l'incidence que ces facteurs ont sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord. De plus, les activités de Canaccord sont cycliques et sont donc assujetties à d'importantes variations des produits et du bénéfice d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison des facteurs dont il est question ci-dessus. Ces facteurs sont indépendants de la volonté de Canaccord et, par conséquent, les produits et le bénéfice net fluctueront, comme ils l'ont fait par le passé.

Un placement dans des actions ordinaires de Canaccord comporte plusieurs risques, dont certains, y compris les risques de marché, de crédit, d'illiquidité, le risque opérationnel, le risque stratégique, le risque lié à la concurrence ainsi que le risque lié à la réglementation et le risque juridique, pourraient être importants et sont inhérents aux activités de Canaccord. La gestion des risques chez Canaccord constitue une priorité majeure en raison de l'importance de son efficacité pour les activités de Canaccord. Aux fins de discussion sur la gestion des risques, reportez-vous à la page 21 du présent document. Ces risques englobent, sans s'y restreindre nécessairement, ceux qui sont décrits ci-dessous. Les investisseurs devraient examiner attentivement les renseignements relatifs aux risques présentés ci-dessous et ailleurs dans le présent document avant de prendre des décisions de placement. Il convient de noter que la liste n'est pas exhaustive, mais relève les risques que la Société juge d'une pertinence particulière. D'autres facteurs de risque peuvent exister.

Risques inhérents au secteur des services financiers

De par sa nature, le secteur des services financiers comporte de nombreux risques importants, notamment lorsque les marchés sont volatils ou peu liquides ou lorsqu'ils sont touchés par des périodes prolongées de croissance économique faible ou négative, y compris le risque de pertes découlant de la prise ferme ou de la propriété de titres, des opérations sur titres, du manquement d'une contrepartie à ses engagements, d'une fraude d'un client, d'erreurs, de l'inconduite ou d'une fraude d'un employé (y compris l'exécution par des négociateurs d'opérations non autorisées), des défaillances dans le traitement des opérations sur titres, le risque de poursuite, le risque de baisse des produits au cours des périodes où la demande pour les appels publics à l'épargne est faible ou au cours desquelles il y a moins d'activité sur les marchés secondaires et le risque de diminution des marges relativement à la négociation de titres.

Dans le cadre de ses activités de négociation, Canaccord peut participer à des opérations importantes pour lesquelles elle engage ses propres capitaux. Le nombre et la taille de ces opérations importantes peuvent influencer considérablement sur les résultats d'exploitation de Canaccord au cours d'une période donnée. Canaccord s'expose également à des pertes importantes dans ses activités de négociation à cause des fluctuations du marché et de la volatilité d'un trimestre à l'autre. Canaccord prend des positions sur les marchés des instruments à taux fixe et des actions afin de faciliter les activités de négociation des clients. Dans la mesure où Canaccord détient des positions acheteur, une baisse de valeur de ces actifs ou un repli des marchés connexes pourrait entraîner des pertes. Inversement, dans la mesure où Canaccord détient des positions vendeur, une augmentation des prix ou une reprise des marchés connexes pourrait exposer Canaccord à des pertes illimitées éventuelles étant donné qu'elle essaierait de couvrir ses positions vendeur par des achats d'actifs sur un marché haussier.

Risques liés au papier commercial adossé à des actifs

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008, un sévère ralentissement de la liquidité du marché du crédit est survenu par suite des conditions qui se dégradaient dans le marché des prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis. En réaction à cet événement, les fournisseurs de crédit se sont retirés et, au Canada, les conduits comportant des titres de PCAA émis par des tiers (y compris les fiducies et les instruments de placement structurés) ne pouvaient pas refinancer les obligations venant à échéance, ce qui diminuait les liquidités de beaucoup de détenteurs de papier commercial.

Au 31 mars 2008, la Société détenait des PCAA d'une valeur nominale de 42,7 millions de dollars et d'une juste valeur estimative de 29,9 millions de dollars. Aux dates auxquelles la Société a acquis les PCAA, ceux-ci étaient cotés R1 (haut) par Dominion Bond Rating Services («DBRS»), la note de crédit la plus élevée pour les titres de papier commercial. Les PCAA n'ont pas été réglés à l'échéance, car il subsistait des enjeux de liquidité dans le marché des PCAA. Les PCAA n'ont pas été négociés sur le marché actif depuis la mi-août 2007.

Suite au dépôt par le Comité pancanadien des investisseurs dans les PCAA structurés émis par des tiers (le «comité») d'une requête devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario demandant à la Cour de convoquer une assemblée des détenteurs des PCAA pour procéder au vote du plan de restructuration du comité le 17 mars 2008, DBRS a retiré ses notes portant sur les PCAA. Le 20 mars 2008, le comité a publié un document d'information présentant les détails du plan, lequel était assujéti à un vote de tous les investisseurs.

Le 25 avril 2008, le plan a obtenu l'approbation de la majorité des porteurs de PCAA.

Le 5 juin 2008, le plan a été approuvé par la Cour supérieure de l'Ontario et une ordonnance a été émise. Ces décisions pourraient faire l'objet d'un appel. L'ordonnance offre à la Société l'immunité à l'égard des poursuites liées aux PCAA, sauf les réclamations fondées sur la fraude (au sens où l'entend l'ordonnance) formulées selon les procédures décrites dans l'ordonnance. Le plan ne permet pas aux clients de la Société qui ont reçu un paiement conformément au programme de secours de Canaccord d'intenter une poursuite pour fraude contre la Société.

Une grande incertitude entoure l'estimation du montant et de l'échéance des flux de trésorerie des PCAA. La Société estime la juste valeur de ses PCAA en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon une approche fondée sur des pondérations probabilistes selon les meilleures données disponibles. Les hypothèses utilisées pour établir la juste valeur estimative reflètent les détails compris dans le document d'information publié par le comité. Les hypothèses utilisées dans le cadre du modèle d'évaluation comprennent un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,48 %, un taux d'actualisation moyen pondéré de 7,36 %, une échéance moyenne des billets de neuf à 20 ans et des pertes de crédit de néant à 5 % pour les billets notés et de 15 % à 55 % pour les billets non notés.

En fonction de ces hypothèses, la Société a comptabilisé un ajustement de juste valeur de 12,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Étant donné que la juste valeur des PCAA est basée sur l'évaluation par la Société des conditions actuelles, les montants présentés peuvent varier considérablement dans les périodes subséquentes. Il y a un risque que la Société ne puisse pas recouvrer la valeur estimative de son placement dans les titres de PCAA.

Poursuites et responsabilité potentielle en vertu des lois sur les valeurs mobilières

Plusieurs volets des activités de Canaccord comportent des risques de responsabilité importants. Un preneur ferme s'expose à de lourdes responsabilités en vertu des lois sur les valeurs mobilières, d'autres lois et des décisions des tribunaux, y compris des décisions relatives à la responsabilité des preneurs fermes et aux limites d'indemnisation des preneurs fermes par les émetteurs. Par exemple, une maison de courtage qui agit à titre de preneur ferme peut être tenue responsable des communications d'informations fausses ou trompeuses ou des omissions de faits dans le prospectus relatif aux titres faisant l'objet du placement, ou une maison de courtage peut devoir répondre des déclarations de ses analystes en valeurs mobilières ou d'autres membres de son personnel. Les risques incluent également la responsabilité éventuelle pour les opinions sur le caractère équitable d'une opération et d'autres conseils que Canaccord donne aux participants à des opérations stratégiques. Ces conseils demandent souvent de procéder à une analyse complexe et d'utiliser son jugement professionnel, ce qui peut engendrer d'autres litiges. Ces dernières années, le nombre de poursuites intentées dans le secteur des valeurs mobilières a augmenté, y compris les recours collectifs visant à obtenir des dommages-intérêts élevés. Canaccord pourrait également faire l'objet de poursuites, y compris des poursuites non fondées. Comme elle entend présenter une défense vigoureuse en cas de telles poursuites, Canaccord pourrait devoir engager des frais juridiques importants et cela pourrait ternir notre réputation, nous empêcher de conclure des affaires intéressantes et gêner nos activités futures. Toute décision défavorable rendue contre Canaccord dans le cadre d'une poursuite ou d'une réclamation pourrait avoir des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les tribunaux et les autorités de réglementation ont resserré les normes de diligence relativement à la prestation de services par des courtiers en valeurs mobilières, leurs employés et leurs mandataires. Comme Canaccord offre plus de produits dans les secteurs de la gestion de patrimoine et la gestion de portefeuille, un nombre croissant de clients délèguent un pouvoir discrétionnaire et l'autorité, sur leurs actifs et leurs affaires, à Canaccord ainsi qu'à ses employés et mandataires. Non seulement davantage de clients utilisent des comptes discrétionnaires, mais le niveau de fonds placés dans ces comptes est également à la hausse. S'il était décidé que Canaccord ou ses employés ou mandataires n'ont pas fait preuve de la diligence requise ou n'ont pas exercé leur pouvoir discrétionnaire ou leur autorité d'une façon prudente et judicieuse conformément aux normes reconnues, cela pourrait avoir des effets défavorables importants sur les activités de Canaccord.

Les risques juridiques auxquels Canaccord est exposée comprennent une responsabilité éventuelle en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou en cas de litiges civils si ses équipes de conseillers en placement ou ses employés manquent aux exigences relatives au profil d'investissement de l'épargnant, font des déclarations fausses ou trompeuses à l'égard d'opérations sur titres, commettent une fraude, font un usage abusif des fonds des clients ou contreviennent à une loi, une règle ou une exigence.

De par la nature de l'entreprise de Canaccord, on s'attend à ce que cette dernière fasse à l'occasion l'objet de plaintes ou de réclamations de clients dans le cours normal des affaires. Rien ne garantit que ces réclamations ou plaintes ne seront pas importantes et que les règlements, montants adjugés ou frais juridiques par suite de la défense présentée quant à ces plaintes ou réclamations ou à la contestation en appel des décisions à leur égard n'auront pas d'effets défavorables importants sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

Lorsque Canaccord recrute des conseillers en placement dotés d'une clientèle œuvrant auprès d'autres employeurs, certains engagements de non-concurrence ou de non-sollicitation et d'autres obligations en vertu de contrats ou du common law peuvent s'appliquer. L'ancien employeur peut réclamer des dommages-intérêts ou demander une injonction contre le conseiller en placement ou Canaccord, et Canaccord peut devoir déboursier certaines sommes au titre de condamnations, de règlements et de frais juridiques.

Inconduite d'employés

Il y a eu plusieurs cas très publicisés de fraude ou d'inconduite d'employés dans le secteur des services financiers au cours des dernières années, et Canaccord s'expose à ce risque. Canaccord pourrait notamment, en raison de l'inconduite d'employés, être liée à des opérations qui dépassent les limites autorisées ou qui comportent des risques inacceptables ou elle pourrait ne pas avoir connaissance d'activités non autorisées ou infructueuses qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent entraîner des risques ou des pertes inconnus ou non gérés. De même, l'inconduite des employés peut porter sur l'usage inapproprié de renseignements confidentiels, ce qui pourrait donner lieu à des sanctions prévues par règlement et à une atteinte sérieuse à la réputation de Canaccord. Il n'est pas toujours possible d'empêcher l'inconduite des employés, et les mesures que Canaccord prend pour prévenir et déceler ces activités pourraient ne pas toujours être efficaces.

Les poursuites judiciaires pourraient entraîner une perte financière importante

Dans le cours normal des affaires à titre de maison de courtage, Canaccord est partie à des litiges et défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. Canaccord a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige dont les pertes sont probables et peuvent raisonnablement être estimées. Bien que l'issue de ces poursuites soit incertaine, selon l'évaluation et l'analyse de la direction, l'issue probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de Canaccord. Rien ne garantit par contre qu'une issue gravement défavorable ne surviendra pas et n'entraînera pas une perte financière considérable. Voir la note 18, «Engagements et éventualités», afférente aux états financiers consolidés vérifiés.

Fluctuations des cours du marché

Certains facteurs, comme la vente des actions ordinaires sur le marché par des actionnaires existants, la fluctuation des résultats d'exploitation de Canaccord ou de ceux de ses concurrents, les conditions du marché pour des titres comparables et les conditions générales du marché d'autres sociétés œuvrant dans le secteur des services de financement de sociétés ou d'autres secteurs dans lesquels Canaccord se concentre, pourraient faire fluctuer considérablement le cours des actions ordinaires de Canaccord. En outre, des fluctuations marquées des cours et des volumes sur le marché des valeurs mobilières ont eu une incidence sur les prix de l'action de certaines sociétés et étaient souvent sans rapport avec le rendement d'exploitation. Par conséquent, le cours de nos actions ordinaires pourrait fléchir même si les résultats d'exploitation et les perspectives de Canaccord demeurent les mêmes.

Risques de diminution des produits découlant d'une baisse du volume d'opérations, des cours ou de la liquidité

Les produits de Canaccord pourraient diminuer si le volume d'opérations, les cours ou la liquidité baissaient. En règle générale, une baisse du volume d'opérations sur titres et de la liquidité du marché fait diminuer les produits tirés des activités de négociation et des commissions. Un repli des cours boursiers peut également provoquer une baisse du volume des opérations de prise ferme et pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de financement de sociétés et donner lieu à des pertes découlant de la réduction de la valeur marchande des titres détenus dans les positions de négociation, de placement et de prise ferme, à une baisse des honoraires versés aux Services aux particuliers et à des retraits de fonds gérés. Une chute de la valeur marchande des titres peut également rendre les marchés non liquides et amener les émetteurs et les contreparties à manquer à leurs obligations et entraîner une augmentation du nombre de réclamations et de poursuites. Les produits de Canaccord pourraient également baisser et les opérations réalisées à titre de contrepartiste et ses activités de tenue du marché pourraient se solder par des pertes sur de tels marchés.

Risques de diminution des produits pendant des périodes de fléchissement des prix ou de faible activité dans les secteurs ou marchés géographiques ciblés

Les produits de Canaccord sont portés à être moins élevés en période de fléchissement des prix ou d'inactivité du marché pour les titres de sociétés œuvrant dans les secteurs de prédilection de Canaccord. Les activités de Canaccord sont particulièrement tributaires de l'état du marché pour les placements de titres de participation dans les secteurs des mines et métaux, de l'énergie, de la technologie, des sciences de la vie, des produits de consommation, de l'immobilier, de la croissance industrielle et du développement durable. Par le passé, ces secteurs ont affiché une grande volatilité, en ce qui a trait non seulement au nombre et à la taille des placements de titres de participation, mais aussi au volume des opérations sur le marché secondaire et au prix des nouvelles émissions.

La croissance des produits de Canaccord dans les exercices précédents vient en grande partie de la forte progression du nombre et de la taille des opérations de prise ferme réalisées pour des sociétés œuvrant dans les secteurs visés par Canaccord et de la montée connexe des opérations exécutées sur les titres de ces sociétés sur le marché secondaire.

Les activités de prise ferme dans les secteurs visés par Canaccord peuvent ralentir pour plusieurs raisons, y compris l'incertitude du marché, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et certaines questions connexes. Le rendement trimestriel d'une société ou d'un secteur d'activité qui est inférieur aux attentes d'un analyste ou des fluctuations des perspectives à long terme peuvent avoir des effets défavorables importants sur les activités de prise ferme et de courtage.

Les clients en financement de sociétés de Canaccord font généralement appel à Canaccord à court terme, au cas par cas, pour des opérations particulières sur les marchés des capitaux ou pour des opérations de consultation particulières, plutôt que d'une manière récurrente dans le cadre de contrats à long terme. Comme ces opérations sont habituellement de nature sporadique et que les engagements de Canaccord à l'égard de ces clients peuvent ne pas se répéter, Canaccord se cherchera de nouveaux engagements lorsque ceux en cours seront achevés avec succès ou prendront fin. Par conséquent, les niveaux élevés d'activité au cours d'une période ne garantissent pas nécessairement des niveaux d'activité aussi élevés au cours d'une période subséquente. Si Canaccord ne réussit pas à trouver assez de nouveaux engagements qui produisent une rémunération à la conclusion fructueuse des opérations, ses activités et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

Les produits de Canaccord ont augmenté de près de 82 % entre l'exercice 2004 et l'exercice 2008, incluant une augmentation de plus de 51 % des produits provenant du Royaume-Uni et Autre établissement étranger. Cependant, le total des produits de Canaccord a diminué de 3,4 % entre l'exercice 2007 et l'exercice 2008. Rien ne garantit que Canaccord pourra maintenir ses produits à un certain niveau.

Risques de diminution des produits découlant de la situation économique et politique ou de l'état du marché

La diminution du nombre et de la taille des appels publics à l'épargne ainsi que des fusions et acquisitions, et un fléchissement des opérations sur titres amenés par un changement de la situation économique et politique ou de l'état du marché pourraient entraîner une baisse importante des produits que Canaccord tire des activités de Services aux particuliers et de Canaccord Adams. La quantité et la rentabilité de ces activités sont tributaires de bon nombre de facteurs ayant des répercussions à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, y compris la situation économique et politique et l'état du marché; le niveau et la volatilité des taux d'intérêt; les changements aux lois et aux règlements; l'exposition aux fluctuations du cours des devises; l'inflation; les dépôts et les retraits dans les fonds communs de placement et fonds de retraite; les scandales de nature financière ainsi que la disponibilité de capitaux et de financements à court et à long terme.

Fluctuations marquées des résultats trimestriels

Au quatrième trimestre de 2008, Canaccord a comptabilisé une perte trimestrielle pour les cinq derniers exercices. Les produits et les résultats d'exploitation de Canaccord peuvent fluctuer d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre en raison de divers facteurs, y compris le nombre d'opérations de prise ferme réalisées, le nombre d'opérations de courtage institutionnel et de détail effectuées et les variations des dépenses liées à l'effectif, aux frais juridiques et à la mise sur pied de nouvelles entités opérationnelles. Les produits de Canaccord tirés des opérations de prise ferme sont comptabilisés uniquement lorsque les titres faisant l'objet de la prise ferme commencent à être négociés. Par conséquent, le moment où Canaccord constate les produits tirés d'une opération importante peut influencer considérablement sur ses résultats d'exploitation trimestriels. La structure de coûts de Canaccord vise actuellement à satisfaire la demande pour les opérations de financement de sociétés. Ainsi, malgré le caractère variable de la rémunération au rendement, Canaccord pourrait subir des pertes si elle est incapable de modifier sa structure de coûts assez rapidement en cas de déclin de la demande pour ce type d'opérations, qui inclut les charges de personnel fixes. Notamment en raison des facteurs énoncés ci-dessus, rien ne garantit que Canaccord sera en mesure d'afficher une rentabilité soutenue d'un trimestre ou d'un exercice à l'autre.

Risques de fluctuation des taux de change

Les résultats de Canaccord sont présentés en dollars canadiens. Une partie des activités de Canaccord sont exercées et réalisées en livres sterling et en dollars américains. Toute fluctuation de la livre sterling et du dollar américain par rapport au dollar canadien peut entraîner des variations des produits et du bénéfice net de Canaccord. Canaccord gère une certaine partie de son risque de règlement en monnaies étrangères en couvrant périodiquement ses règlements en attente par l'achat de monnaies étrangères. Cependant, cette solution peut ne pas suffire et ne contre pas l'incidence que toute variation du change pourrait avoir sur la présentation de l'information financière de Canaccord en dollars canadiens non plus que la possibilité que ces variations portent atteinte aux activités de Canaccord ainsi qu'aux résultats de son exploitation et à sa situation financière.

Dépendance envers la disponibilité de capital

L'entreprise de Canaccord dépend de la disponibilité de financement suffisant et de fonds propres réglementaires conformément aux exigences réglementaires applicables. Les engagements de prise ferme nécessitent une ponction sur les fonds propres et, par conséquent, la capacité de Canaccord de prendre des engagements de prise ferme peut être limitée par son obligation de se conformer à la réglementation sur les capitaux propres nets en tout temps. Les autres activités de Canaccord Adams et des Services aux particuliers nécessitent également des ponctions sur les capitaux propres pour les besoins de la réglementation. Même si le capital de Canaccord devrait être suffisant pour satisfaire à ses besoins en capital, rien ne garantit que Canaccord pourra continuer à avoir accès à du capital de financement ou à des fonds propres réglementaires à l'avenir selon des modalités qu'elle juge acceptables.

Limites à l'accès au financement et problèmes perçus de liquidité

La liquidité, ou l'accès facile à des fonds, est essentielle pour la Société et toutes les autres sociétés de services financiers en général. Une liquidité insuffisante peut entraîner la faillite des sociétés de services financiers. En outre, les problèmes perçus de liquidité plutôt que les problèmes réels de liquidité peuvent également entraîner la faillite de ces sociétés. Les perceptions de liquidité insuffisante peuvent influencer sur le comportement des clients de Canaccord et la volonté des contreparties de conclure des opérations de courtage avec la Société. La liquidité de Canaccord pourrait être touchée en raison de circonstances que la Société pourrait être incapable de contrôler, comme les pertes d'exploitation, une perturbation des marchés ou des problèmes opérationnels.

Le manque des fonds nécessaires pourrait également limiter la capacité de la Société de verser des dividendes ou de rembourser la dette. Par le passé, la Société est parvenue à combler ses besoins en financement au moyen de ses fonds autogénérés, par la vente d'actions ordinaires et des emprunts à court ou long terme auprès de tiers. Même si la Société détient actuellement suffisamment de capitaux et de liquidités, rien ne garantit qu'un financement sera à la portée de la Société ni, dans l'affirmative, qu'il le sera à des conditions lui convenant.

Une concurrence intense peut nuire aux produits et aux profits

Canaccord évolue dans le secteur hautement concurrentiel du courtage de valeurs mobilières et des services financiers. Les concurrents directs de Canaccord sont de grandes maisons de courtage du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, des filiales de courtage de valeurs mobilières de grandes banques à charte, d'importantes institutions régionales et des participants de moindre envergure dans des créneaux précis du marché. Bien d'autres sociétés possèdent des ressources humaines et financières plus importantes que celles de Canaccord. Ces concurrents rivalisent directement avec Canaccord pour conquérir des clients pour les services aux particuliers et les services de financement de sociétés et recruter des conseillers en placement, des spécialistes et d'autres membres du personnel. Les concurrents de plus grande envergure sont capables d'annoncer leurs produits et services à l'échelle nationale ou régionale et peuvent disposer d'un plus grand nombre de canaux diversifiés pour leurs produits, y compris la distribution au détail. Les maisons de courtage à escompte déploient des efforts de vente intenses sur le plan des prix et de la promotion. De plus, certains concurrents sont dans le domaine des services de financement de sociétés depuis bien plus longtemps que Canaccord et peuvent par conséquent jouir d'un certain avantage sur le plan de l'accès aux occasions d'affaires et au capital. Cette concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord ainsi que sur sa capacité d'attirer et de conserver des personnes hautement qualifiées. Rien ne garantit que Canaccord réussira à livrer concurrence efficacement. Canaccord est d'avis que certaines des occasions de croissance les plus importantes se présenteront à l'extérieur du Canada. Pour tirer parti de ces occasions, Canaccord devra se mesurer à des établissements financiers actifs sur les marchés internationaux, notamment au Royaume-Uni. Certains de ces établissements sont de plus grande taille que Canaccord, jouissent d'une meilleure capitalisation, bénéficient d'une meilleure présence locale et évoluent sur ces marchés depuis plus longtemps que Canaccord.

Risques inhérents aux activités de prise ferme

La prise ferme comporte des risques financiers et des risques liés à la réglementation. Canaccord peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. De plus, Canaccord (y compris quand elle agit à titre de codirecteur) peut maintenir des positions importantes sur des titres particuliers. L'intensification de la concurrence devrait continuer à faire fondre les marges des prises fermes, réduisant ainsi la rentabilité. Canaccord peut aussi s'exposer à des dommages importants quant à la communication d'informations fausses ou trompeuses ou à des omissions dans les prospectus et dans les autres communications ou documents produits pour le placement des titres pris ferme et elle peut s'exposer à des réclamations et à des poursuites à l'égard de ces placements.

Les produits tirés de la gestion d'actifs sont assujettis à l'instabilité d'après des facteurs du marché et de l'économie et le montant des actifs sous gestion

Les produits tirés de la gestion d'actifs comprennent les produits que nous retirons de la gestion, les frais d'administration et de rendement provenant des fonds gérés par Canaccord, les produits tirés de la gestion d'actifs et les honoraires de rendement que nous tirons des fonds gérés par des tiers, et le revenu de placement provenant des placements de Canaccord dans ces fonds. Ces produits dépendent du montant des ASG et du rendement de ces fonds. Si ces fonds ne se comportent pas aussi bien que l'espèrent les clients en gestion d'actifs de Canaccord, ces clients peuvent retirer leurs actifs de ces fonds, ce qui réduirait nos produits. Canaccord voit ses produits trimestriels tirés de la gestion d'actifs fluctuer, ce qui peut contribuer au fait que Canaccord ne respecte pas les attentes en matière de produits.

La réglementation poussée du secteur des services financiers entraîne un certain nombre de risques

Le secteur des services financiers est astreint à une abondante réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs dans le monde. L'observation de nombre de ces règlements comporte pour Canaccord beaucoup de risques, surtout dans les domaines où la réglementation prête à interprétation. Lorsqu'il y a infraction à la réglementation, les organismes de réglementation des valeurs mobilières, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), la FINRA (Financial Industry Regulatory Authority), la Financial Services Authority (FSA) et d'autres organismes sont habilités à instituer des procédures administratives ou judiciaires pouvant donner lieu à la censure, des amendes, des sanctions civiles, une ordonnance d'interdiction, la radiation de l'inscription ou la suspension du courtier ou du conseiller en placement défaillant, la perte du statut de Nomad ou encore la suspension et l'expulsion des membres de la direction ou des employés du courtier en valeurs mobilières, ou à d'autres conséquences négatives. L'imposition de telles pénalités ou ordonnances pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

Le cadre réglementaire dans lequel Canaccord évolue est susceptible d'être modifié. À l'heure actuelle, les courtiers en valeurs mobilières sont assujettis à des examens réglementaires plus rigoureux qui ont fait naître, notamment, une sensibilité accrue aux interactions entre les analystes de recherche et les services de financement de sociétés des maisons de courtage. Par conséquent, les organismes de réglementation ont modifié ou proposent de modifier encore les exigences relatives à la recherche. L'entrée en vigueur ou la révision de dispositions législatives ou réglementaires ou de règles émanant des autorités en valeurs mobilières du Canada, du Royaume-Uni ou des États-Unis pourrait avoir un effet défavorable sur Canaccord.

Les examens rigoureux qui ont cours dans le secteur pourraient raisonnablement mener à une interprétation et à une application de plus en plus sévères des lois et des règles en vigueur. Les changements d'interprétation et d'application des lois et des règles en vigueur que peuvent imposer les autorités en valeurs mobilières du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis, pourraient avoir un effet défavorable sur Canaccord.

L'ajout de réglementation, la modification des lois et règles en vigueur ou les changements d'interprétation et d'application des lois et règles en vigueur influent directement sur le mode d'exploitation et la rentabilité des maisons de courtage. Canaccord ne peut prévoir les effets de tels changements. De plus, les activités de Canaccord pourraient subir non seulement l'impact de la réglementation qui s'applique à Canaccord en tant qu'intermédiaire sur le marché financier, mais aussi celle de la réglementation d'application générale.

Par exemple, le volume des activités de financement de sociétés et d'investissement pour compte de Canaccord au cours d'une période donnée est tributaire, entre autres, de la législation fiscale en vigueur et projetée, de la politique en matière de concurrence et d'autres politiques et règlements gouvernementaux, notamment la politique sur les taux d'intérêt de la Banque du Canada ou du conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, ainsi que des changements d'interprétation ou d'application des lois et règles en vigueur touchant le monde des affaires et des finances. Le niveau de l'activité commerciale et financière de chacun des secteurs dans lequel Canaccord évolue peut être influencé non seulement par la législation et la réglementation d'application générale mais aussi par celles qui sont propres à chacun de ces secteurs.

La capacité de Canaccord d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables est tributaire de la création, de la mise en œuvre et de la conservation de systèmes, de politiques et de procédures d'observation efficaces, et de sa capacité de recruter et de conserver du personnel compétent à cet égard.

Le risque de taux d'intérêt peut influencer sur la valeur des instruments financiers détenus par Canaccord

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des instruments financiers et des titres à revenu fixe détenus par Canaccord. Canaccord minimise et contrôle son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes en titres à revenu fixe. Canaccord couvre ses positions, mais ne couvre pas son exposition nette au risque de taux d'intérêt parce que son exposition actuelle est habituellement minime.

Les effets de l'inflation peuvent influencer sur les coûts, la rentabilité et la valeur des instruments financiers

Comme les actifs de Canaccord sont généralement de nature liquide, ils ne sont guère touchés par l'inflation. Cependant, le taux d'inflation influe sur les charges de Canaccord, comme la rémunération des employés, les frais de location des bureaux et les frais de communications, qui peuvent ne pas être recouvrables dans le prix des services offerts par Canaccord. Dans la mesure où l'inflation entraîne la hausse des taux d'intérêt et a d'autres effets néfastes sur les marchés des valeurs mobilières, elle peut nuire à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Risque de crédit et possibilité de pertes

Canaccord court le risque que des tiers qui lui doivent des sommes, des titres ou d'autres actifs ne respectent pas leurs obligations. Ces tiers incluent des contreparties, des clients, des agents ou des chambres de compensation, des Bourses et d'autres intermédiaires du secteur financier, ainsi que des émetteurs dont elle détient des titres. Ces tiers pourraient ne pas respecter leurs obligations en raison d'une faillite, d'un manque de liquidités, de problèmes d'exploitation ou d'autres facteurs.

Canaccord offre du financement sous forme de prêts sur marge à des particuliers. Dans le cadre d'une opération sur marge, Canaccord consent à un particulier un crédit pour une tranche de la valeur marchande d'une opération sur titres dans le compte du client, jusqu'à concurrence de certaines limites. Le prêt sur marge est garanti par les titres dans le compte du client. Pour ces activités de prêt, Canaccord est exposée à un risque de perte financière si le client manque à un appel de marge par suite d'une chute des cours des titres détenus en garantie et si Canaccord ne peut vendre les titres détenus en garantie à un prix couvrant l'encours du prêt.

Bien que Canaccord examine régulièrement le risque de crédit auquel elle est exposée à l'égard de certains clients, contreparties, secteurs, pays et régions dont le crédit pourrait, à son avis, être source d'inquiétudes, le risque de défaillance pourrait découler d'événements ou de circonstances difficiles à détecter, comme la fraude. Canaccord pourrait également ne pas obtenir tous les renseignements concernant le risque commercial inhérent à une contrepartie.

Politiques et procédures de gestion des risques

Les politiques et procédures de gestion des risques de Canaccord reposent sur le comportement passé du marché et sont fondées sur des évaluations de certains renseignements ayant trait aux marchés, aux clients et à d'autres questions. Les stratégies et les techniques de gestion des risques de Canaccord pourraient ne pas être pleinement efficaces pour réduire les risques dans tous les marchés ou contre tous les types de risques, et il pourrait y avoir des situations où les procédures et méthodes en place ne pourront pas prévoir adéquatement les risques existants ou futurs, ou des cas où l'exposition pourra être considérablement plus élevée que ce que les mesures passées indiquent. Par conséquent, rien ne garantit que les politiques, systèmes et procédures de gestion des risques de Canaccord suffiront pour prévenir une perte financière importante.

Dépendance envers des systèmes

Canaccord est très dépendante des systèmes de communications et d'information. Toute défaillance ou interruption de ses systèmes, ou de ceux de tiers dont des fournisseurs de services, des chambres de compensation et des Bourses, pourrait occasionner des délais ou d'autres problèmes pouvant nuire aux activités de vente, de négociation, de compensation, de règlement et autres services aux clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de Canaccord. Rien ne garantit que Canaccord pourra éviter de telles défaillances ou interruptions des systèmes, y compris celles causées par des tremblements de terre, des incendies ou

d'autres catastrophes naturelles, des pannes d'électricité ou de systèmes de télécommunications, des cas fortuits, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres, ni que ses procédures de sauvegarde et ses moyens en cas de tels défauts et interruptions seront adéquats. Bien que Canaccord soit dotée de procédures de sauvegarde et de doubles systèmes, de capacité excédentaire et de plans de continuité des opérations, rien ne garantit que ces procédures et plans suffiront ou seront pertinents en cas de défaillance ou de catastrophe et, par conséquent, un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Canaccord.

En outre, la capacité de Canaccord à exercer ses activités peut souffrir d'une perturbation de l'infrastructure qui soutient ses activités et les collectivités où elle est présente. Cela peut inclure une panne d'électricité, de transmission des communications ou du transport ou encore l'interruption d'autres services utilisés par Canaccord ou des tiers avec lesquels Canaccord fait affaire, que cela soit dû à un incendie, une autre catastrophe naturelle, une panne du réseau d'électricité ou de communications, une guerre ou à une autre cause. Dans tous les emplacements de Canaccord, les employés travaillent ensemble en étroite collaboration. Si une interruption survenait à un emplacement et que les employés de ce lieu ne pouvaient communiquer ni se rendre à un autre emplacement, la capacité de Canaccord de servir ses clients et d'interagir avec eux pourrait en souffrir et Canaccord pourrait ne pas pouvoir déployer avec succès ses plans d'urgence qui dépendent des communications ou des déplacements.

Les activités de Canaccord reposent également sur le traitement, le stockage et la transmission sécuritaires des données confidentielles et de toute autre information dans les systèmes et les réseaux informatiques. Même si Canaccord prend des mesures protectrices et essaie de les modifier à mesure que les circonstances le requièrent, les systèmes informatiques, les logiciels et les réseaux pourraient être vulnérables à un accès non autorisé, à des virus informatiques ou à tout programme malveillant et d'autres événements qui pourraient porter atteinte à la sécurité. Si un ou plusieurs de ces événements survenaient, cette situation pourrait mettre en danger les données confidentielles ou d'autres informations de Canaccord, de ses clients ou de ses contreparties, traitées et stockées et transmises par les systèmes ou réseaux informatiques ou autrement provoquer des interruptions ou des dysfonctionnements informatiques chez les clients, les contreparties ou des tiers. Canaccord pourrait être obligée de consacrer des ressources additionnelles considérables pour modifier ses mesures de protection ou enquêter sur les vulnérabilités ou d'autres risques et les éliminer, et Canaccord pourrait faire l'objet de litiges et subir des pertes financières qui ne sont pas assurées ni entièrement couvertes par une police d'assurance détenue par Canaccord.

Dépendance envers la capacité de recruter du personnel et de le maintenir en poste

L'entreprise de Canaccord repose sur les grandes compétences, souvent hautement spécialisées, de ses employés. L'établissement et la consolidation de relations avec des clients et des clients éventuels dépendent en partie de l'employé. Le maintien en poste d'équipes de conseillers en placement, d'experts en services de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ainsi que du personnel de gestion et d'administration est fondamental pour Canaccord.

Il arrive parfois que des sociétés du secteur des valeurs mobilières perdent des conseillers en placement, des experts en opérations de financement de sociétés, en recherche, en vente et en négociation ou du personnel de direction ou d'administration. La concurrence entre employeurs recherchant ce personnel chevronné est intense, surtout parce que de nouvelles entreprises de courtage au détail tentent de percer le marché et que certaines entreprises de services financiers sans courtage et d'autres maisons de courtage de valeurs ciblent ou augmentent leurs efforts dans les mêmes ou certains des mêmes domaines que ceux de Canaccord. Bien que le taux de roulement de ses professionnels n'ait jamais été très élevé, rien ne garantit que Canaccord ne perdra pas d'employés clés dans le futur, en raison notamment de cette concurrence ou pour d'autres raisons. La perte d'un conseiller en placement ou d'un expert en services de financement de sociétés, en recherche ou en vente et en négociation, plus particulièrement d'un membre de la haute direction ou de tout autre professionnel d'expérience jouissant d'un réseau étendu de relations dans un secteur donné, pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de Canaccord.

Canaccord prévoit que ses effectifs grossiront encore. La concurrence pour s'adjoindre des employés possédant les compétences souhaitées est vive, notamment pour des professionnels en services de financement de sociétés et en recherche, spécialisés dans les secteurs où s'intensifient les activités de financement des sociétés ou de consultation. Cette difficulté à recruter des employés et à les maintenir en poste a récemment fait augmenter les coûts de rémunération, et Canaccord prévoit que cette tendance se poursuivra. Rien ne garantit que Canaccord sera en mesure de trouver un nombre suffisant de nouveaux employés possédant les compétences requises, et ce, en temps

opportun et à des conditions financières qu'elle juge acceptables. L'incapacité éventuelle de trouver de nouveaux employés pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs.

Sauf avec ses conseillers en placement, Canaccord n'a pas pour habitude de conclure des contrats d'emploi, bien que les nouveaux employés signent des lettres de service comportant des obligations de rémunération minimales et un certain nombre de politiques de conduite. Canaccord tente plutôt de fidéliser ses employés en leur offrant des primes au rendement, des rémunérations à base d'action et un milieu de travail favorable. Ces mesures incitatives pourraient toutefois ne pas résister à la concurrence de plus en plus forte entre entreprises pour engager des professionnels chevronnés dans le secteur des valeurs mobilières, surtout si la valeur des actions ordinaires de Canaccord baissait ou ne s'appréciait pas assez pour constituer une source compétitive de rémunération partielle des professionnels.

Gestion de la croissance

Au cours des dernières années, Canaccord a connu une croissance importante au chapitre des activités, y compris le nombre d'employés. Cette croissance a nécessité, et continuera de nécessiter, des investissements accrus dans le personnel de gestion, les systèmes et les contrôles financiers et de gestion, ainsi que dans les installations, ce qui, en l'absence d'une croissance soutenue du bénéfice, entraînerait une baisse de ses marges d'exploitation par rapport au niveau actuel. En outre, comme c'est souvent le cas dans le secteur des valeurs mobilières, Canaccord dépend et continuera à dépendre dans une large mesure de l'exploitation efficace et fiable de ses systèmes de communications et d'information. Canaccord estime que sa croissance actuelle et future nécessitera la mise en place de systèmes de communications et d'information nouveaux et améliorés ainsi que la formation de son personnel pour l'utilisation de ces systèmes. Toute difficulté ou tout retard important gênant la mise en place ou le fonctionnement des systèmes existants ou nouveaux ou la formation du personnel pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de Canaccord de gérer la croissance.

Dans le cadre de la stratégie commerciale de Canaccord, la Société a acquis et achètera encore des actifs ou des entreprises qui épousent ses activités actuelles ou qui les complètent. Ces acquisitions comporteront certains risques, dont l'exposition à des obligations inconnues des sociétés acquises, des coûts et des frais d'acquisition plus élevés que prévu, des placements accrus dans les systèmes et installations de gestion de l'exploitation, du personnel et des finances, des difficultés découlant de l'intégration des activités et du personnel des sociétés acquises et des dépenses connexes, l'interruption des activités courantes, le détournement du temps et de l'attention de la direction et une dilution possible pour les actionnaires. Canaccord peut ne pas réussir à surmonter ces obstacles et les autres problèmes liés à des acquisitions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise.

Risques de contrôle

En date du 31 mai 2008, les actionnaires existants qui sont des cadres supérieurs et des administrateurs étaient propriétaires, dans l'ensemble, d'environ 22,5 % des actions ordinaires de Canaccord. Si un nombre suffisant de ces actionnaires agissent ou votent ensemble, ils pourront exercer une influence importante sur toute question qui nécessite l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs de la Société, les modifications à ses statuts, les fusions et les plans d'arrangement en vertu des lois canadiennes, les fusions et la vente d'une partie importante de ses actifs. Cela pourrait empêcher Canaccord de conclure des opérations qui pourraient lui être bénéfiques ou être bénéfiques à ses autres actionnaires. De plus, des tierces parties pourraient ne pas être intéressées à présenter une offre publique d'achat visant l'acquisition d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires en circulation de la Société. Tout changement marqué de ces participations par suite de la vente ou d'une autre cession, ou toute acquisition importante par d'autres, des actions ordinaires sur le marché libre ou dans le cadre d'opérations de gré à gré pourrait entraîner un changement de contrôle et des modifications dans les objectifs ou les pratiques commerciaux, ce qui pourrait influencer sur la rentabilité de Canaccord.

Conflits d'intérêts éventuels

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts de Canaccord.

En outre, certains administrateurs de Canaccord font également fonction d'administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflits d'intérêts existe.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires

Les restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires énoncées dans les statuts de Canaccord pour empêcher des changements de contrôle non autorisés sans le consentement des autorités de réglementation pourraient, dans certains cas, influencer sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires.

Dividendes :

La société a déclaré les dividendes suivants sur ses actions ordinaires pour la période de trois ans terminée le 31 mars 2008 :

Trimestre	Dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
T1/06	0,06 \$	24 août 2005	9 septembre 2005
T2/06	0,06 \$	25 novembre 2005	9 décembre 2005
T3/06	0,08 \$	24 février 2006	9 mars 2006
T4/06	0,08 \$	26 mai 2006	9 juin 2006
T1/07	0,08 \$	25 août 2006	8 septembre 2006
T2/07	0,08 \$	24 novembre 2006	8 décembre 2006
T3/07	0,10 \$	23 février 2007	8 mars 2007
T4/07	0,10 \$	1 ^{er} juin 2007	8 juin 2007
T1/08	0,125 \$	24 août 2007	10 septembre 2007
T2/08	0,125 \$	30 novembre 2007	10 décembre 2007
T3/08	0,125 \$	22 février 2008	10 mars 2008
T4/08	0,125 \$	24 juin 2008	3 juillet 2008

Les dividendes devraient être déclarés et payés trimestriellement, mais le conseil d'administration en déterminera le montant et le moment à son entière discrétion, en fonction de la conjoncture économique générale et compte tenu de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capital de Canaccord, ainsi que d'autres facteurs qu'il jugera pertinents. Le conseil d'administration a approuvé un dividende sur actions ordinaires de 0,125 \$ l'action pour le quatrième trimestre de 2008. Canaccord a l'intention de verser un dividende régulier sur actions ordinaires de 0,125 \$ pour chaque trimestre de l'exercice 2009.

Description de la structure du capital :

Le capital autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en série, dont 54 568 301 actions ordinaires et aucune action privilégiée sont émises et en circulation en date du 31 mai 2008.

Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société et ont droit à un vote par action sur toutes les questions faisant l'objet d'un scrutin à toutes les assemblées des actionnaires. Au moment d'une liquidation volontaire ou non ou de la dissolution de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une quote-part du reliquat des actifs disponibles aux fins de distribution, après règlement des obligations.

Les actions privilégiées peuvent être émises à l'occasion en une ou plusieurs séries. Le conseil d'administration de la Société peut :

- a) déterminer le nombre maximal d'actions de chaque série, déterminer qu'il n'y a aucun plafond ou modifier sa décision à cet égard;
- b) donner un nom servant à identifier les actions de chaque série ou modifier ce nom; et
- c) assortir les actions de chaque série de droits et restrictions particuliers ou modifier lesdits droits et restrictions.

Restrictions sur la propriété et les transferts d'actions de la Société

En vertu des règles établies par certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, l'actionariat d'un courtier en placement ou en valeurs mobilières est assujéti à certaines restrictions. Pour permettre à Canaccord de se conformer à ces exigences, les statuts constitutifs de la Société comportent les dispositions suivantes :

- La Société peut exiger d'un souscripteur ou cessionnaire d'actions proposé qu'il soumette une déclaration relative à la détention d'actions de la Société à titre de propriétaire véritable et à toute autre question que les administrateurs jugent pertinente aux fins de déterminer si l'immatriculation de la souscription ou du transfert entraînerait une contravention aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables. La Société peut aussi exiger en tout temps une déclaration lorsque des procurations sont sollicitées auprès des actionnaires à ou avant une assemblée des actionnaires ou lorsque, de l'avis des administrateurs, la détention d'actions par une personne est susceptible de contrevenir aux statuts constitutifs ou aux exigences légales ou réglementaires applicables.
- La Société a le pouvoir de refuser d'émettre une action, d'inscrire un transfert d'action et de révoquer les droits de vote à l'égard de toute action de toute catégorie, si :
 - a) après l'émission ou l'immatriculation du transfert, l'actionnaire (avec les personnes avec qui elle a des liens ou les membres de son groupe) détiendrait à titre de propriétaire véritable ou contrôlerait, directement ou indirectement, une «participation importante» dans la Société sans avoir obtenu toutes les approbations requises de toutes les autorités de réglementation en valeurs mobilières pertinentes; ou
 - b) la personne qui demande l'émission ou l'immatriculation du transfert refuse de signer et délivrer une déclaration à l'égard de sa propriété véritable d'actions de la Société.

À ces fins, une «participation importante» signifie, en ce qui a trait à la Société :

- a) à l'égard des règles applicables de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et de la Bourse de croissance TSX Inc., la détention : i) de titres avec droit de vote assurant au moins 10 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote de la Société, ii) d'au moins 10 % des titres participatifs en circulation de la Société ou iii) d'une participation représentant au moins 10 % du total des titres de La Corporation Canaccord Capital;
- b) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Toronto, la détention, directe ou indirecte, à titre personnel ou de concert avec toute autre personne, de titres : i) assurant au moins 20 % des votes afférents à la totalité des titres avec droit de vote, ii) conférant le droit de recevoir au moins 20 % de toute distribution versée sur le bénéfice et iii) représentant au moins 20 % du capital social ou des titres participatifs de la Société;
- c) à l'égard des règles applicables de la Bourse de Montréal Inc. (la «Bourse») (qui renvoient à une participation importante en utilisant «position importante»), le fait de détenir le pouvoir d'orienter ou de faire orienter la gestion et les politiques de La Corporation Canaccord Capital, que ce soit du fait de la possession de titres, d'un contrat ou de toute autre manière, et une personne est réputée détenir une position importante dans le capital social de la Société en vertu des règles de la Bourse si, directement ou indirectement, elle a le droit : i) d'exercer au moins 10 % des droits de vote afférents aux titres avec droit de vote ou ii) de recevoir au moins 10 % du profit net de la Société;
- d) à l'égard des règles applicables de l'Autorité des marchés financiers au Québec, la propriété ou détention, directe ou indirecte, de plus de 10 % des droits de vote afférents aux titres émis par la Société; et
- e) à l'égard des règles applicables de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) des États-Unis, un changement dans l'actionariat détenu dans la Société faisant en sorte qu'une personne ou entité possède, détienne ou contrôle, directement ou indirectement, au moins 25 % des titres.

La Société a le droit, à titre d'intermédiaire, de vendre, par la voie d'une Bourse désignée par les administrateurs de la Société, ou en l'absence de telle désignation, par contrat privé ou de toute autre manière, un nombre indéterminé d'actions de toute catégorie détenues par une personne en contravention aux statuts constitutifs, si les administrateurs de la Société déterminent que la vente est nécessaire ou souhaitable pour assurer le respect des statuts constitutifs et des exigences légales ou réglementaires applicables. La Société a aussi le droit de procéder à une telle vente si une personne omet de répondre à une demande de déclaration visée par les statuts constitutifs. Toute vente semblable sera assujettie à certaines conditions procédurales (énoncées dans les statuts constitutifs), y compris l'émission d'un avis du projet de vente.

Ces restrictions sur les transferts et l'émission d'actions de la Société ne s'appliquent généralement pas dans le cas d'une émission ou d'un transfert en faveur d'un courtier en placement ou en valeurs mobilières ou d'une société de portefeuille d'un tel courtier dans la mesure où le transfert s'inscrit dans le cours normal des activités de son entreprise de courtage. Le conseil d'administration de la Société a le pouvoir d'établir les règles et procédures qu'il juge nécessaires et appropriées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

La loi intitulée *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni) impose aux contrôleurs et contrôleurs proposés de Canaccord Adams Limited l'obligation d'obtenir l'approbation de la Financial Services Authority («FSA») avant de prendre le contrôle ou de hausser le niveau de contrôle détenu (dans certaines circonstances). Le défaut d'obtenir cette approbation constitue une infraction en vertu du paragraphe 191(3) de la *Financial Services and Markets Act 2000* (Royaume-Uni). La FSA dispose d'un délai maximal de trois mois pour examiner un tel changement de contrôle et décider de l'approuver ou non. Un contrôleur ou contrôleur proposé devrait tenir compte du délai requis à cette fin lorsqu'il décide du moment où il donnera son avis. En ce qui a trait à Canaccord Adams Limited, un «contrôleur» est une personne qui (avec ses associés) détient au moins 10 % des actions de la Société ou qui est en mesure d'influer de manière importante sur la gestion de la Société grâce à son actionnariat dans celle-ci.

Ces restrictions sur la propriété et les transferts d'actions ordinaires peuvent avoir une incidence sur la négociabilité et la liquidité des actions ordinaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Facteurs de risque».

Marché des titres :

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX), sous le symbole «CCI», ainsi qu'à l'AIM, branche de la Bourse de Londres, également sous le symbole «CCI».

Cours et volume de négociations

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que les volumes de négociations mensuels pour les actions ordinaires de la Société à la TSX.

Mois	Haut	Bas	Volume de négociations mensuel
Mai 2008	11,30 \$	9,30 \$	5 688 930
Avril 2008	11,75 \$	9,53 \$	12 648 261
Mars 2008	11,16 \$	8,60 \$	5 606 824
Février 2008	14,43 \$	10,95 \$	4 663 864
Janvier 2008	16,33 \$	11,64 \$	4 860 906
Décembre 2007	16,02 \$	13,30 \$	4 668 559
Novembre 2007	18,65 \$	14,52 \$	4 299 154
Octobre 2007	20,58 \$	17,88 \$	4 979 456
Septembre 2007	19,66 \$	17,35 \$	5 622 002
Août 2007	22,05 \$	16,25 \$	5 037 325
Juillet 2007	22,49 \$	20,05 \$	2 258 219
Juin 2007	22,41 \$	20,22 \$	3 689 938
Mai 2007	25,92 \$	21,03 \$	4 315 468
Avril 2007	24,92 \$	22,08 \$	2 765 814

Titres bloqués :

À la connaissance de la Société, les actions ordinaires suivantes sont bloquées ou font l'objet de restrictions qui interdisent leur cession avant une certaine date. Dans tous les cas de blocage, la Société peut exercer sa discrétion pour libérer les actions bloquées ou modifier les restrictions relatives à la date avant la date prévue.

	Nombre total d'actions ordinaires bloquées ou soumises à des restrictions quant à la date	Pourcentage de toutes les actions diluées en circulation	30 juin 2008	2008 (autre date que le 30 juin)	2009 (autre date que le 30 juin)	2010 ou plus tard
Blocage en vertu du PAPE	4 515 844	9,1 %	4 515 844	–	–	–
Blocage en vertu de l'acquisition	259 866	0,5 %	235 464	24 402	–	–
Blocage en vertu du régime d'intéressement des employés	3 608 550	7,3 %	–	1 070 497	1 293 701	1 244 352

Le «blocage en vertu du PAPE» a été imposé lors du premier appel public à l'épargne (PAPE) de la Société, le 30 juin 2004, aux termes d'une convention de blocage entre la Société et Services aux investisseurs Computershare Inc. à titre de dépositaire. Les seules actions encore assujetties à ce blocage sont détenues par les actionnaires qui détenaient, immédiatement avant la clôture du PAPE, au moins 50 000 actions ordinaires. Les actions qui n'ont pas été vendues dans

le cadre du placement secondaire sont depuis bloquées et libérées par tranche d'environ 25 % aux premier, deuxième, troisième et quatrième anniversaires du 30 juin 2004.

Le «blocage en vertu de l'acquisition» a été imposé dans le cadre de l'acquisition d'Adams Harkness Financial Group, Inc., le 3 janvier 2006, aux termes d'une convention de blocage entre la Société et Services aux investisseurs Computershare Inc. à titre de dépositaire. Toutes les actions ordinaires émises dans le cadre de l'acquisition sont bloquées et libérées par tranche d'un tiers les 30 juin 2006, 2007 et 2008. Certaines actions détenues par le régime Adams Harkness 401(k) et par les actionnaires âgés de plus de 65 ans ont été émises plus tôt en vertu des exigences de diversification de la *US Pension Protection Act* de 2006. Le «blocage en vertu de l'acquisition» comprend également des actions liées à l'acquisition d'Enermarket Solutions Ltd. le 11 novembre 2005. Toutes les actions ordinaires émises dans le cadre de l'acquisition étaient assujetties à des restrictions au moment du transfert; 26 622 actions ne pouvaient être transférées jusqu'au 11 novembre 2006; 26 622 ne peuvent être transférées jusqu'au 11 novembre 2007 et 24 402 ne pourront l'être jusqu'au 11 novembre 2008.

Le «blocage en vertu du régime d'intéressement des employés» constitue l'ensemble des actions qui ne peuvent pas être négociées et qui sont détenues en raison du programme de maintien en poste et des contrats d'emploi par les employés de la Société. Les actions sont bloquées et libérées selon les modalités énoncées dans des conventions individuelles avec chacun des employés participant au régime.

Administrateurs et dirigeants :

Nom, fonction et actionariat

Sont présentés ci-après, pour chaque administrateur et haut dirigeant de la Société, son nom, sa municipalité de résidence, son poste, sa période de service et sa principale fonction au cours des cinq dernières années. Chaque administrateur de la Société occupe ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (qui a été convoquée pour le 8 août 2008) ou jusqu'à l'élection ou à la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant plus tôt, conformément aux statuts constitutifs de la Société, ou qu'il devient inapte à agir comme administrateur.

Chaque haut dirigeant reste en fonction au gré du conseil d'administration.

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
PETER M. BROWN Vancouver (Colombie-Britannique) Président du conseil d'administration et administrateur	Président du conseil d'administration de la Société et de La Corporation Canaccord Capital Chef de la direction de la Société jusqu'en 2007	1997 ¹
ARPAD A. BUSSON Londres (Angleterre) Administrateur	Président du conseil d'administration d'EIM Group	2005
WILLIAM J. EEUWES ^{2, 3, 4} Burlington (Ontario) Administrateur	Vice-président de Manulife Capital	2002
MICHAEL D. HARRIS ^{3, 5} Toronto (Ontario) Administrateur	Conseiller d'affaires principal de Goodmans LLP	2004
BRIAN D. HARWOOD ² West Vancouver (Colombie-Britannique) Administrateur	Retraité	2004
TIMOTHY J.D. HOARE Londres (Angleterre) Administrateur	Président du conseil d'administration et chef de la direction de Canaccord Adams Limited	2005
TERRENCE A. LYONS ^{2, 3, 6} Vancouver (Colombie-Britannique) Administrateur	Président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation	2004

Nom, municipalité de résidence et poste occupé	Fonction principale au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis
MARK G. MAYBANK Toronto (Ontario) Chef de l'exploitation et administrateur	Chef de l'exploitation de la Société, président et chef de l'exploitation de La Corporation Canaccord Capital	2006
PAUL D. REYNOLDS Londres (Angleterre) Chef de la direction, président et administrateur	Président et chef de la direction de la Société Chef de l'exploitation de Canaccord Adams Limited jusqu'en 2007	2005
MICHAEL A. WALKER Vancouver Ouest (Colombie-Britannique) Administrateur	Senior Fellow du Fraser Institute et président de la Fondation du Fraser Institute	2006
JOHN B. ZAOZIRNY Calgary (Alberta) Administrateur	Vice-président du conseil d'administration de La Corporation Canaccord Capital et avocat du cabinet McCarthy Tétrault s.r.l.	2004

- ¹⁾ En 1968, M. Brown a joint les rangs de la société qui exerçait auparavant les activités de La Corporation Canaccord Capital; il est devenu administrateur de la Société en 1997 lors de la réorganisation des sociétés du groupe Canaccord et de la constitution de la Société.
- ²⁾ Membre du comité de vérification
- ³⁾ Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération
- ⁴⁾ M. Eeuwes a agi à titre d'administrateur d'une entreprise privée, Micro-Optics Development Corp., jusqu'en avril 2003. Moins d'un an après sa démission à titre d'administrateur, l'entreprise a été assujettie à un syndic nommé par le tribunal, puis a demandé la protection des tribunaux aux termes des lois sur l'insolvabilité.
- ⁵⁾ M. Harris a été administrateur de Naturade, Inc., société ouverte aux États-Unis, jusqu'en août 2006. Moins d'un an après sa démission, cette société s'est placée sous la protection du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis
- ⁶⁾ M. Lyons est président et administrateur de FT Capital Ltd., qui est actuellement sous le coup d'une interdiction d'effectuer des opérations sur valeurs pour avoir omis de déposer ses états financiers. À la demande de Brookfield Asset Management (auparavant Brascan Corporation), M. Lyons s'est joint au conseil d'administration de FT Capital Ltd., société dont il a été nommé président en 1990 dans le but de collaborer à sa réorganisation, laquelle est toujours en cours. M. Lyons a également été administrateur d'International Utilities Structures Inc. («IUSI») de 1991 à 2005. Le 17 octobre 2003, IUSI s'est vu accorder une protection à l'encontre de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* («LACC») par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Le 31 mars 2005, une ordonnance a homologué le plan définitif et la distribution aux créanciers d'IUSI en vertu de la LACC. Le plan a été accepté par toutes les parties. M. Lyons a démissionné à titre d'administrateur au moment de l'ordonnance définitive en vertu de la LACC.

Outre MM. Peter Brown, Mark Maybank et Paul Reynolds, les seuls autres hauts dirigeants de Canaccord Capital Inc. sont Brad Kotush de North Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction et chef des finances de Canaccord Capital Inc. et de La Corporation Canaccord Capital, et Peter Virvilis de Vancouver (Colombie-Britannique), qui est vice-président à la direction, Exploitation et trésorier de Canaccord Capital Inc. et de La Corporation Canaccord Capital. M. Kotush s'est joint à Canaccord en 1998 à titre de vice-président, Projets spéciaux, et a été chef des finances et secrétaire de Canaccord Capital (Europe) Limited (maintenant Canaccord Adams Limited), ainsi que chef de l'information et vice-président principal des Finances de La Corporation Canaccord Capital. M. Virvilis est entré à Canaccord en 1987 à titre de trésorier.

Au 31 mai 2008, les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, collectivement, détiennent à titre de propriétaires véritables ou contrôlent, directement ou indirectement, un total de 4 944 599 actions ordinaires, soit environ 10,3 % des actions ordinaires émises et en circulation ou 9,1 % des actions ordinaires émises et en circulation, y compris les actions émises et en circulation dans le cadre du placement conclu en mai 2008.

Conflits d'intérêts

Des membres de la haute direction, des administrateurs et des employés de Canaccord peuvent, à l'occasion, investir dans des titres de sociétés fermées ou ouvertes ou dans des fonds de placement dans lesquels Canaccord, ou un membre de son groupe, investit ou pour lequel Canaccord exécute des mandats de services de financement de sociétés, publie de la recherche ou fait fonction de teneur de marché. Il y a certains risques que, en raison d'un tel placement, un administrateur, un membre de la direction ou un employé puisse prendre des mesures qui vont à l'encontre des intérêts supérieurs de Canaccord. En outre, certains administrateurs de Canaccord font également fonction d'administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans une vaste gamme de secteurs; par conséquent, le risque que ces administrateurs puissent se retrouver en situation de conflit d'intérêts existe.

Litiges :

Dans le cours normal des affaires à titre de maison de courtage, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2008, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige dont les pertes sont probables et peuvent raisonnablement être estimées. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les poursuites décrites ci-dessous ont été intentées contre la Société et, bien que la Société ait nié les allégations et ait l'intention de se défendre avec vigueur dans chaque cas, l'issue de chaque poursuite ne peut être prédite avec certitude. Les sommes réclamées à l'égard des actions, ou qui pourraient éventuellement être réclamées, sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites dans la présente notice annuelle.

i] En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre la Société et d'autres défendeurs, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par un autre défendeur et des allégations selon lesquelles la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Le nombre des demandeurs et le quantum des dommages-intérêts n'ont pas été déterminés.

ii] En 2002, une poursuite a été intentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la Société et d'autres défendeurs, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. La demande comporte des allégations d'activités illégales exercées par deux anciens conseillers en placement de la Société, précédemment employés par l'autre courtier en valeurs mobilières mentionné dans la poursuite. L'action contre la Société et l'autre courtier en valeurs mobilières invoque, entre autres, l'absence de supervision des activités des conseillers en placement. Les dommages-intérêts réclamés sont de 27 millions \$. D'après son analyse, la direction estime que l'action est mal fondée.

iii] En 2001, une poursuite pour congédiement injustifié a été intentée contre la Société devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le demandeur voulait obtenir des dommages-intérêts pour congédiement injustifié de 4,5 millions \$, une ordonnance exigeant que la Société rachète les actions qu'il détenait dans la Société pour environ 4,3 millions \$, d'autres dommages-intérêts et montants représentant une somme totale additionnelle de 2,8 millions \$ ainsi qu'une déclaration de la cour selon laquelle il continue à détenir les actions ou, subsidiairement, une ordonnance forçant la Société à racheter les actions à leur juste valeur marchande pour un montant indéterminé en excédent des sommes déjà réclamées. Avant l'institution de la poursuite, les actions visées avaient été rachetées pour environ 2,7 millions \$. La Société a déposé une demande reconventionnelle pour des pertes ayant trait à une débenture dans une société fermée que la Société allègue avoir achetée sur la foi de fausses déclarations de la part du demandeur. Le différend a été réglé après le 31 mars 2008.

iv] Sept clients d'une filiale de la Société ont engagé des actions en justice contre la Société en ce qui concerne leurs investissements dans les PCAA. De ce nombre, quatre détiennent pour 1,0 million de dollars ou moins de PCAA et seront admissibles au programme de secours de Canaccord si le plan de restructuration des PCAA est mis en œuvre. De plus, une action en justice a été intentée contre Canaccord par le client d'un remisier pour le compte duquel Canaccord agit en qualité de courtier chargé de compte. La Société a été informée que ce client est admissible au programme de secours des PCAA mis en place par le remisier. Même s'il est impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions, Canaccord estime que ces réclamations sont sans fondement et elle entend se défendre énergiquement dans chaque cas. Dans sa forme actuelle, le plan de restructuration des PCAA prévoit une décharge déclaratoire qui se traduirait par l'abandon de la réclamation contre Canaccord dans chacune des huit poursuites en cours décrites plus haut ainsi qu'à l'égard de toute réclamation future contre Canaccord liée aux PCAA.

Intérêt des membres de la direction et autres dans les opérations importantes :

À la connaissance de la Société, après qu'elle se soit dûment informée, aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire principal de la Société ni aucun membre du groupe de ces administrateurs, hauts dirigeants ou actionnaires principaux faisant partie de la direction ni aucune personne leur étant liée n'a eu de participation importante directe ou indirecte dans une opération ou une opération envisagée qui a influé ou influera considérablement sur la Société au cours des trois derniers exercices complétés ou au cours de l'exercice considéré.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres :

Les Services aux investisseurs Computershare Inc. font fonction d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société à ses bureaux principaux de Vancouver et Toronto.

Contrats importants

En mars 2007, La Corporation Canaccord Capital a également obtenu des lettres de crédit de soutien de la Banque de Montréal d'un total de 25 millions \$. Canaccord a prélevé 25 millions \$ en vertu de cette facilité de crédit et a subordonné ce montant conformément à l'accord de prêt subordonné uniforme avec la Banque de Montréal et l'ACCOVAM du Canada (relevant désormais de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)). Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des affaires, Canaccord n'a conclu aucun contrat important au cours du dernier exercice complété, ni conclu précédemment quelque contrat encore en vigueur pouvant raisonnablement être considéré comme important.

Programme de secours aux clients des PCAA

Le 9 avril 2008, la Société a annoncé les détails sur le programme de secours de Canaccord qui comprend le rachat d'un maximum de 138 millions \$ de PCAA restructurés, à la valeur nominale, auprès des clients qui détiennent 1 million \$ ou moins. Le programme de secours de Canaccord dépend de la réussite de la restructuration du marché des PCAA de tiers, et comprend une offre provenant de tierces parties et un complément monétaire financé par Canaccord afin de proposer un rachat à la valeur nominale. Les clients auront le droit de recevoir les intérêts impayés dans la mesure où le plan de restructuration le permettra et la Société remboursera aux clients les frais de restructuration qu'ils auront assumés. Le programme de secours de Canaccord a été modifié afin d'inclure les personnes et les clients qui détiennent plus de 1,0 million \$ mais moins de 1,31 million \$ de ces PCAA et qui acceptent de vendre leurs avoirs pour 1,0 million \$.

Experts :

Les vérificateurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l., lesquels ont préparé le rapport des vérificateurs à la page 57 du rapport annuel de l'exercice 2008.

Honoraires pour les services des vérificateurs externes :

Le total des honoraires facturés pour des services professionnels rendus pour les exercices terminés les 31 mars 2008 et 2007 sont les suivants :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Honoraires de vérification	1 073 750 \$	957 710 \$
Honoraires liés à la vérification ¹	516 650	562 436
Honoraires pour des services de fiscalité	674 500	830 590
Tous les autres honoraires ²	57 300	41 128

¹⁾ Comprennent les vérifications spéciales et les examens trimestriels des informations financières.

Comités :

Comité de vérification

Le comité de vérification assiste le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision en assurant la surveillance des pratiques de Canaccord en matière de présentation de l'information financière ainsi que des communications financières. Les membres du comité de vérification sont MM. Terrence Lyons (président), William Eeuwes et Brian Harwood. Chacun d'eux a des compétences financières. MM. Lyons et Eeuwes sont indépendants de la direction et, en raison de sa vaste expérience du secteur et au sein de la Société, M. Harwood a été nommé discrétionnairement par le conseil d'administration conformément à l'exemption prévue au paragraphe 3.3(2) du Règlement 52-110.

Le comité de vérification a notamment comme fonctions et devoirs particuliers :

- de revoir les états financiers consolidés intermédiaires et annuels de Canaccord, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, ainsi que les communiqués s'y rapportant avant leur diffusion publique;
- d'évaluer les conventions comptables de Canaccord et de discuter de leur justesse avec la direction et les vérificateurs externes de Canaccord;
- d'assister la direction à relever les principaux risques d'affaires de Canaccord;
- d'examiner les plans des vérificateurs externes aux fins de l'évaluation des contrôles financiers internes de Canaccord et des tests à leur égard;
- de superviser les vérificateurs externes de Canaccord, notamment en approuvant les modalités de leur mandat.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité de vérification sont décrites ci-après.

Terrence A. Lyons (président) – M. Lyons est administrateur de la Société. Il est président du conseil d'administration de Northgate Minerals Corporation et compte plus de 34 ans d'expérience dans les secteurs de la mise en valeur et de la gestion des ressources naturelles, de la fabrication, de l'immobilier et du financement de sociétés, ayant notamment beaucoup œuvré en matière de restructuration d'entreprises. Après son baccalauréat ès sciences en génie civil, M. Lyons a obtenu un MBA de l'Université Western Ontario en 1974. Il a été ingénieur d'application et spécialiste en marketing auprès de Caterpillar Tractor, puis de Finning Tractor, ainsi que directeur général de South Western Drug Warehouse Ltd. En 1976, il s'est joint à Versatile Corporation à titre de directeur, Planification d'entreprise, pour ensuite occuper diverses fonctions supérieures en planification stratégique, établissement des budgets et finances, fusions et acquisitions et gestion de projets. En 1986, il est devenu premier vice-président de Versatile Corporation et a dirigé la restructuration de la société, désormais connue sous le nom de B.C. Pacific Capital Corporation, grande société de services de financement de sociétés faisant partie de Brookfield Asset Management (auparavant Brascan Corporation). M. Lyons était associé directeur de Brookfield et responsable des services bancaires d'investissement et des activités de restructuration dans le secteur des ressources naturelles. En mai 2004, après 17 ans au sein de Brookfield, M. Lyons a pris sa retraite pour poursuivre d'autres intérêts.

William J. Eeuwes – M. Eeuwes est administrateur de la Société. Il est vice-président de Manulife Capital, division des services de financement de sociétés de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. M. Eeuwes compte plus de 28 ans d'expérience à titre de preneur ferme et de gestionnaire d'une vaste gamme de catégories d'actifs, notamment les titres de société fermée, les prêts mezzanine, le financement structuré et le financement de projets ainsi que le crédit aux entreprises. Il siège au conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes. Il est titulaire d'un brevet de l'Institut des banquiers canadiens (B.I.B.C.) ainsi que d'un baccalauréat spécialisé en affaires de l'Université Western Ontario.

Brian D. Harwood – M. Harwood est administrateur de la Société. Il a joint les rangs de Hemsworth, Turton & Co. Ltd., société devancière de Canaccord, en 1970 et est demeuré au sein de Canaccord jusqu'à sa retraite en 1994. Avant d'entrer au service de Hemsworth, Turton & Co. Ltd., M. Harwood a occupé divers postes à la Banque de Montréal de 1953 à 1970. Au cours de sa carrière à Canaccord, il a principalement œuvré dans les domaines de l'exploitation, des finances et de l'administration, et a été, de 1987 à 1994, président et chef de l'exploitation de La Corporation Canaccord Capital. Il est également administrateur et ancien vice-président du conseil d'administration de La Corporation Canaccord Capital. Pendant sa carrière, il a été actif auprès d'un certain nombre de comités et de conseils d'administration sectoriels. Il a été gouverneur de la Bourse de Vancouver de 1985 à 1994, dont il a notamment été président du conseil d'administration de 1991 à 1993, et il a siégé à nombre de ses comités, dont les comités de vérification, des adhésions, du capital et de direction. Il a été administrateur du Fonds canadien de protection des épargnants de 1990 à 1994 et a présidé son conseil d'administration de 1990 à 1992. Il a été administrateur de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières de 1989 à 1994 et a été membre de son comité de direction de 1989 à 1991 et du conseil de section du Pacifique de 1984 à 1987, en assurant la présidence de 1986 à 1987. De 1989 à 1992, M. Harwood a aussi siégé au conseil d'administration de Loewen, Ondaatje, McCutcheon Inc.

Une copie de la charte du comité de vérification est jointe en annexe A des présentes. Les vérificateurs font le suivi constant des honoraires relatifs à tous les services liés à la vérification et services autres que de vérification. Le conseil d'administration a établi une politique selon laquelle les honoraires pour des services autres que des services de vérification ou de fiscalité ne doivent pas, sans l'approbation du comité, excéder 25 % des honoraires pour des services de vérification ou de fiscalité.

Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération :

Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération s'emploie à maintenir des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise axées sur un conseil d'administration solide et diligent et sur la gestion prudente de la rémunération des dirigeants. Le comité doit être composé d'au moins trois membres, chacun étant nommé annuellement par le conseil d'administration. Le comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération est actuellement composé de Michael Harris (président), William Eeuwes et Terrence Lyons, ceux-ci étant tous indépendants de la direction au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières.

Le mandat du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération comprend :

- l'élaboration de lignes directrices appropriées en matière de gouvernance d'entreprise et la formulation de recommandations à cet égard au conseil d'administration;
- l'identification de futurs membres du conseil et des comités et l'évaluation annuelle du rendement du conseil;
- l'évaluation du rendement du chef de la direction et la détermination de sa rémunération;
- l'examen de la rémunération de tous les hauts dirigeants et la formulation de recommandations à cet égard au conseil;
- l'établissement et l'octroi (ou la délégation de ce pouvoir) d'attributions d'actions ou d'options sur actions aux employés en vertu des régimes d'intéressement de Canaccord;
- l'examen des politiques et programmes clés en matière de ressources humaines.

La formation et l'expérience connexe (s'il y a lieu) de chaque membre du comité de vérification sont décrites ci-après.

Michael D. Harris (président) – M. Harris est administrateur de la Société. Il est conseiller d'affaires principal au sein du cabinet d'avocats Goodmans LLP de Toronto et président de son propre cabinet de services-conseils, Steane Consulting Ltd., et, à ce titre, agit comme consultant de diverses sociétés canadiennes. M. Harris est né à Toronto en 1945 et a grandi à Callander et à North Bay, en Ontario. Avant d'être élu à l'Assemblée législative de l'Ontario en 1981, il a été enseignant, commissaire et président d'école et entrepreneur dans la région de Nipissing. Le 8 juin 1995, M. Harris est devenu le 22^e premier ministre de l'Ontario après une victoire écrasante. Il a été réélu en 1999, devenant ainsi le premier premier ministre de l'Ontario à former un deuxième gouvernement majoritaire de suite en plus de 30 ans.

Outre ses fonctions au sein du conseil d'administration de plusieurs sociétés canadiennes, il est administrateur de la Fondation Tim Horton pour les enfants et de la Mount Royal College Foundation. M. Harris est aussi Senior Fellow de The Fraser Institute et titulaire d'une accréditation à titre d'ICD.D de l'Institut des administrateurs de sociétés.

William J. Eeuwes – se reporter au profil présenté sous la rubrique «Comité de vérification».

Terrence A. Lyons – se reporter au profil présenté sous la rubrique «Comité de vérification».

Renseignements supplémentaires :

Des renseignements supplémentaires concernant la Société peuvent être obtenus dans le site Web de SEDAR, à l'adresse sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, dont la rémunération et la dette des administrateurs et hauts dirigeants, les principaux porteurs de titres de la Société et les options visant l'achat de titres se trouvent dans la circulaire d'information de la Société relativement à sa dernière assemblée annuelle des actionnaires.

D'autres informations financières sont également fournies dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice complété.

Annexe A – Charte du comité de vérification

1. MANDAT

Le comité de vérification du conseil d'administration de la Société (le «comité de vérification») a pour mandat premier d'assister le conseil à superviser la présentation de l'information financière et les communications financières de la Société. Cette supervision comprend :

- a) l'examen des états financiers consolidés et des communications financières transmis aux actionnaires et diffusés dans le public;
- b) l'examen des systèmes de contrôle interne pour garantir l'intégrité de la présentation de l'information financière de la Société; et
- c) la surveillance de l'indépendance et du rendement des vérificateurs externes de la Société et la présentation de rapports sur le travail des vérificateurs externes directement au conseil.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION DU COMITÉ

2.1 Le comité de vérification doit être composé d'au moins trois administrateurs.

2.2 Sous réserve des lois applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les dispenses), chaque membre du comité de vérification doit être indépendant. Un membre du comité de vérification est indépendant s'il n'a aucune relation importante, directe ou indirecte, avec un émetteur. Une relation importante s'entend d'une relation qui, de l'avis du conseil d'administration de l'émetteur, pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant d'un membre du comité.¹

2.3 Chaque membre du comité de vérification doit avoir des compétences financières, ce qui s'entend de la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de l'émetteur.²

2.4 Le conseil nommera chaque année, parmi ses membres, ceux qui composeront le comité de vérification pour un mandat de un an. Le mandat des membres peut être renouvelé.

2.5 Le conseil nommera aussi un président du comité de vérification (le «président du comité de vérification») pour un mandat de un an. Le président du comité de vérification peut agir à ce titre pendant un nombre de mandats consécutifs indéterminé.

2.6 Un membre du comité de vérification peut être destitué ou remplacé en tout temps par le conseil. Le conseil comblera tout poste vacant au sein du comité de vérification par la nomination de l'un des membres du conseil.

3. RÉUNIONS

3.1 Le comité de vérification se réunira au moins cinq fois par année. Le président du comité de vérification peut, s'il y a lieu, convoquer des réunions spéciales.

3.2 Une réunion du comité de vérification aura quorum si une majorité des membres sont présents.

¹ Règlement 52-110 (Comité de vérification), article 1.4.

² Règlement 52-110 (Comité de vérification), article 1.6.

3.3 Les membres peuvent participer aux réunions du comité de vérification par téléconférence, par vidéoconférence, ou à l'aide d'autre matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer entre elles.

3.4 Le président du comité de vérification fixera l'ordre du jour de chaque réunion, après consultation de la direction et des vérificateurs externes. Les documents relatifs à l'ordre du jour, comme les projets d'états financiers consolidés, doivent être transmis aux membres du comité de vérification de façon à ce qu'ils disposent d'un délai raisonnable pour les examiner avant la réunion.

3.5 Les vérificateurs de la Société seront informés du nom des membres du comité de vérification et recevront un avis de convocation aux réunions du comité de vérification auxquelles ils seront invités à participer et dans le cadre desquelles ils auront droit de parole sur les questions relatives à leurs devoirs.

3.6 Un procès-verbal fidèle des réunions du comité de vérification consignant les décisions prises par le comité sera dressé. Le procès-verbal de chaque réunion doit être distribué aux membres du conseil, au chef de la direction, au chef des finances et aux vérificateurs externes.

4. FONCTIONS DU COMITÉ

4.1 Afin d'assister le conseil, le comité de vérification :

Vérificateurs externes

- a) choisira, évaluera et recommandera au conseil, en vue de l'approbation des actionnaires, les vérificateurs externes qui examineront les comptes, contrôles et états financiers de la Société;
- b) évaluera, avant la vérification annuelle effectuée par les vérificateurs externes, l'étendue et la portée générale de leur examen, y compris leur lettre de mandat;
- c) fixera la rémunération à être versée aux vérificateurs externes et en recommandera le paiement au conseil;
- d) obtiendra des vérificateurs externes la confirmation de leur objectivité et de leur indépendance au sens des règles de déontologie ou du code d'éthique adoptés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés provincial dont ils font partie;
- e) recommandera, au besoin, au conseil de remplacer les vérificateurs externes;
- f) se réunira au moins chaque année avec les vérificateurs externes, hors la présence de la direction, et fera rapport de ladite réunion au conseil;
- g) préapprouvera les services autres que de vérification à être fournis à la Société par les vérificateurs externes ainsi que les honoraires liés à ces services;

États financiers consolidés et information financière

- h) examinera les états financiers consolidés annuels vérifiés de la Société, en discutera avec la direction et les vérificateurs externes et recommandera leur approbation au conseil;
- i) examinera les états financiers consolidés trimestriels, en discutera avec la direction et recommandera, s'il y a lieu, leur approbation au conseil;
- j) examinera le contenu financier du rapport annuel et recommandera, s'il y a lieu, son approbation au conseil;
- k) examinera le processus d'attestation des états financiers par le chef de la direction et le chef des finances;

- l) examinera le rapport de gestion de la Société, les communiqués fournissant des indications concernant les bénéfices, les communiqués sur les bénéfices annuels et intermédiaires ainsi que les rapports du comité de vérification avant leur communication publique par la Société;
- m) examinera chaque année avec les vérificateurs externes les principes comptables de la Société et le caractère raisonnable des jugements et estimations de la direction appliqués aux fins de sa présentation de l'information financière;
- n) examinera et étudiera les rapports et recommandations importants émanant des vérificateurs externes, la réponse de la direction, ainsi que la mesure dans laquelle les recommandations formulées par les vérificateurs externes ont été mises en œuvre;

Systemes de gestion des risques, de contrôle interne et d'information

- o) examinera avec les vérificateurs externes et la direction les politiques et procédures générales employées par la Société à l'égard de la comptabilité interne et des contrôles financiers;
- p) examinera le caractère approprié des systèmes de sécurité de l'information, systèmes d'information et plans de récupération;
- q) examinera les projets de la direction concernant tout changement aux pratiques ou conventions comptables ainsi que leur incidence financière;
- r) examinera avec les vérificateurs externes et, s'il y a lieu, avec le conseiller juridique, tout litige, toute réclamation ou toute éventualité, y compris les cotisations fiscales, susceptible d'influer de manière importante sur la situation financière de la Société et la façon dont ces questions sont présentées dans les états financiers consolidés;
- s) discutera avec la direction et les vérificateurs externes de la correspondance avec les organismes de réglementation, des plaintes des employés ou des rapports publiés soulevant des problèmes importants concernant les états financiers ou la présentation de l'information financière de la Société;
- t) assistera la direction dans la définition des principaux risques d'affaires de la Société;
- u) examinera les assurances souscrites par la Société, y compris en matière de responsabilité des administrateurs et dirigeants, et formulera des recommandations à cet égard au conseil;

Autres

- v) examinera les prêts importants consentis par la Société à des employés ou consultants; et
- w) procédera à des examens spéciaux ou exécutera d'autres mandats demandés, le cas échéant, par le conseil.

5. MARCHE À SUIVRE POUR LA GESTION DES PLAINTES CONCERNANT DES QUESTIONS FINANCIÈRES

5.1 Le comité de vérification établira une procédure aux fins de la réception, de la rétention et du suivi des plaintes reçues par la Société relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à la vérification.

5.2 Le comité de vérification veillera à ce que toute procédure aux fins de la réception des plaintes relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, à la présentation de l'information financière ou aux questions liées à la vérification permette aux employés de soumettre leurs inquiétudes anonymement et confidentiellement.

6. RAPPORTS

6.1 Le comité de vérification fera rapport au conseil :

- a) sur l'indépendance des vérificateurs externes;
- b) sur le rendement des vérificateurs externes et les recommandations du comité de vérification;
- c) à l'égard de la reconduction ou cessation de la nomination des vérificateurs externes;
- d) sur le caractère adéquat des contrôles internes et contrôles de communication de l'information;
- e) sur l'examen des états financiers consolidés annuels et intermédiaires par le comité de vérification;
- f) sur l'examen des rapports de gestion annuels et intermédiaires par le comité de vérification;
- g) sur la conformité de la Société aux exigences juridiques et réglementaires dans la mesure où elles ont une incidence sur les états financiers de la Société; et
- h) sur toute autre question importante sur laquelle le comité de vérification s'est penché.

7. POUVOIR DU COMITÉ

7.1 Le comité de vérification disposera des ressources et du pouvoir appropriés pour s'acquitter de ses devoirs et fonctions. Le comité de vérification peut, en tout temps, retenir, aux frais de la Société et sans nécessité d'approbation par la direction, les services de conseillers financiers, juridiques ou autres.

7.2 Les vérificateurs externes feront rapport directement au comité de vérification.